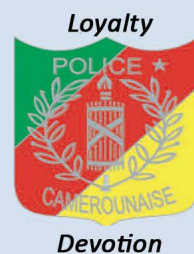




SERVIR



N°023 | MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA DGSN | AOÛT 2020

COVID-19



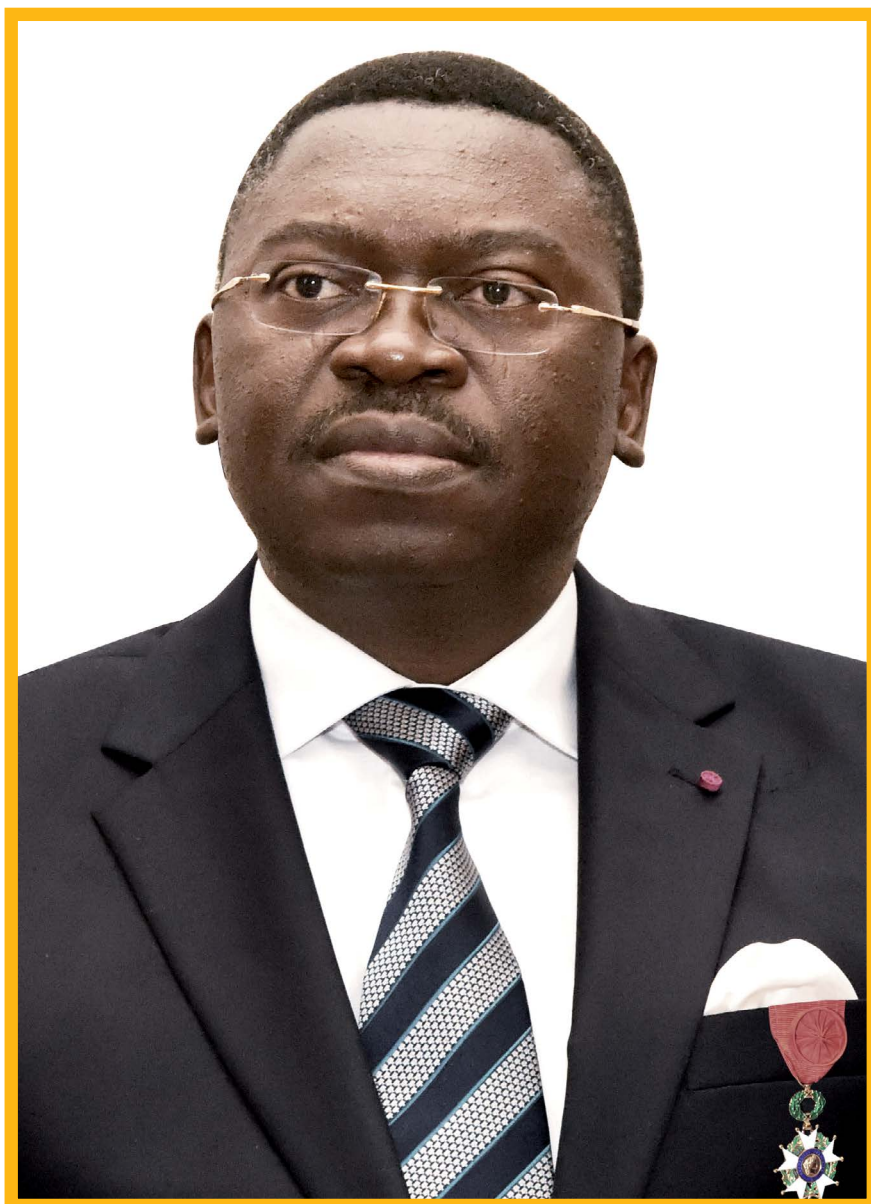
THE NATIONAL POLICE FORCE
A FRONTLINER





Son Excellence M. / *His Excellency Mr.*
Paul BIYA

Président de la République du Cameroun
President of the Republic of Cameroon



Ferdinand NGOH NGOH

Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République
Minister of State, Secretary General of the Presidency of the Republic



Martin MBARGA NGUELE
Délégué Général à la Sûreté Nationale
Delegate General for National Security



SOMMAIRE ● SOMMAIRE



SERVIR, le magazine trimestriel de la
Délégation Générale à la Sécurité Nationale.
B.P. 1623 Yaoundé - Tél/Fax : (237) 22 20 09 77

DIRECTEUR DE PUBLICATION PUBLISHER

Martin MBARGA NGUELE (DGSN)

CONSEILLER A LA REDACTION ADVISER

CD Dominique BAYA (SG/DGSN)

REDACTEUR-EN-CHEF EDITOR-IN-CHIEF

CD Joyce Cécile NDJEM MANDENG
(CHEF CELLCOM)

SECRETAIRE DE REDACTION DESK SECRETARY

OP1 Elvis TCHOUGA

REDACTION CENTRALE EDITORIAL STAFF

CD Thomas ASSIGA
CP Samuel Gervais OBA
CP NDZI Amos TARLA
CP Emmanuel NJINI
CP Thierry EDZENGTE
OP1 George ARREY AGBOR
IP2 Joseph TAMENJE BINDA
IP1 Thierry OWONO NDJOUILLI
IP1 Helen AGBOR AMBANG
GPX1 IZORA EKUMI SAKWE

AVEC LA COLLABORATION IN COLLABORATION

Pr. NSOH Christopher NDIKUM
Pr. Amadou NCHOUWAT

PHOTOGRAPHES PHOTOGRAPHERS

OP1 Rodrigue Arnauld MEKE
IP1 Jules César TAPA
GPP Dominique SOUSSIA
GPP Romaric NTCHAMOU

SECRETAIRIAT SECRETARY

GPP Youssouf NTCHANKO

INFOGRAPHE GRAPHIC DESIGNER

IP2 ABANG FUH S. Chris

IMPRIMERIE PRINTING

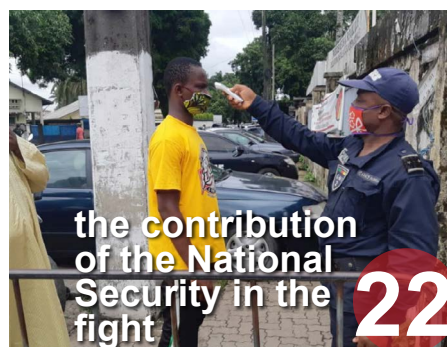
SOPECAM (Société de Presse
et d'Éditions du Cameroun)



8



16



the contribution
of the National
Security in the
fight

22



50



The GIZ donates anti
COVID-19 materials

52

7 EDITORIAL

- Ne baissons pas la garde

8 EVENEMENT

- Policier: métier noble et exaltant mais alors, exigeant et contraignant.
- Triomphe des promotions 2018-2020: ENSP - CIAP

16 ACTUALITE

- La COVID-19 au Cameroun
- Interview du Directeur de la Santé
- The contribution of the National Security in the fight against COVID-19
- Application of Anti COVID-19 measures in the Littoral Region
- Mesures de riposte à l'Aéroport International de Douala
- Mesures de riposte au Port Autonome de Douala
- Face Masking: A new lifestyle
- Non respect des mesures barrières
- Change or face the worst
- Réactions des certaines personnalités sur la contribution de la Police contre la COVID-19

42 POLICE DE PROXIMITE

- The Police in Nation Building
- L'Ordre Public: Notre bien commun à protéger
- Lutte contre la criminalité: la Police up to date
- Le www.dgsn.cm: une adresse qui répond à vos attentes

52 COOPERATION

- The GIZ donates anti COVID-19 materials to the National Security
- Le coup de pouce du Comité International de la Croix-Rouge



Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale

<<NE BAISSONS PAS LA GARDE !>>

Promotion 2018/2020 arrivée en fin de formation. Commissaires de Police, Officiers de Police, Inspecteurs de Police et Gardiens de la Paix. Vous intégrez les effectifs de la Sûreté Nationale au moment où les défis sont multiples. Au-delà des défis sécuritaires aux quels nous faisons déjà face au quotidien, vient s'ajouter la crise sanitaire. C'est dans cet environnement socioprofessionnel que vous êtes appelés à servir.

L'année 2020 est une année à nulle autre pareille. A cause de la pandémie à coronavirus et ses multiples corollaires. Lesquels ont étendu leurs tentacules dévastateurs dans la quasi-totalité des domaines de la vie économique, politique et sociale.

S'il est autant vrai que nos défis sécuritaires sont multiples, dorénavant, il faut y adjoindre la donnée sanitaire. Nos missions sur le terrain devront se réajuster et se réinventer, selon les besoins. Afin de rester toujours au service des populations, quelles que soient les circonstances.

Le fonctionnaire de Police ne devra en aucun cas, être vecteur de la maladie. Raison pour laquelle, il devra respecter scrupuleusement les mesures barrières édictées pour lutter contre la pandémie, avant d'amener les citoyens à se conformer aux respects de ces mesures. Ne baissons pas la garde.

Il faudra par conséquent, s'évertuer de rester en santé, pour

accomplir efficacement nos missions : celles de protéger les personnes et leurs biens.

Dans la perspective de la réouverture des frontières, les Pouvoirs Publics prendront des mesures spécifiques et appropriées aux portes d'entrée de notre pays, pour limiter la propagation de la COVID-19.

Au demeurant, la Sûreté Nationale va poursuivre de manière soutenue, l'application des mesures prescrites par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, et prêter main forte aux personnels de santé exerçant particulièrement dans les aéroports, ports et postes-frontières.



Policier !

Métier noble et exaltant mais alors, exigeant et contraignant

Qu'il soit porteur d'arme ou non, en tenue ou en civil, le Policier a pour vocation de faire respecter la loi, de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité publique.

Au quotidien, de jour comme de nuit, peu importe les intempéries, il régule le trafic routier ; il patrouille dans les quartiers, les marchés, les écoles et les universités, les lieux de loisirs, de culte et même les hôpitaux, pour vous porter secours.

Cette tâche empreinte de **noblesse**, justifie l'entrain et la motivation par lesquels le fonctionnaire de Police juggle tous ces aléas. Au-delà des artifices, il faut avoir un « mental de Policier » et le plus souvent, puiser au tréfonds de soi pour accomplir certaines missions délicates. La satisfaction du travail bien fait est d'abord personnelle. Comme disait Samuel Ferdinand-Lop dans *Les Nouvelles Pensées et maximes* (1970) : **«La vraie noblesse est celle du cœur et de l'esprit»**.

Cette exhortation au métier est ce qui tonifie



CD Joyce Cécile NDJEM MANDENG
Chef CELLCOM/DGSN

l'homme et la femme en tenue et toujours, attire de la convoitise, la considération. Parfois du dédain et malheureusement de la grivoise.

A pieds, à vélo ou en voiture, le Policier surveille les infrastructures d'intérêt commun, il veille sur les honnêtes citoyens pour préserver la tranquillité des personnes et leurs biens. Servir est son sacerdoce.

Une tâche **exaltante** qui vaut son pesant d'or. Car, être cet homme ou cette femme qui brave au quotidien l'idéologie du chaos planifiée dans le milieu du crime et de l'incivisme, c'est s'offrir, au nom du devoir, en bouclier humain, pour protéger les personnes et leurs biens, qu'importe les circonstances.

L'exigence du secourisme impose la présence



permanente au poste. Le Policier est de Service 24h/24, 7jours/7. De longues journées d'insécurité qu'il doit ré-analyser pour faire de ce monde, un lieu Saint où il fait bon vivre, un lieu où la liberté de circuler et de dormir sur ses deux oreilles, est le maître-mot.

La « vocation » qui permet d'être bien ce qu'on est, ou ce qu'on veut être, ne suffit pas pour être un bon Policier. La « mission » exige encore du Policier des aptitudes physiques, intellectuelles et morales.

Les Policiers, en tant que représentants de l'autorité publique, bras séculier de l'Etat, dans l'accomplissement des délicates missions, sont un savant dosage de fermeté, d'indulgence et de professionnalisme.

C'est bien beau pour le fonctionnaire de la Sûreté Nationale d'être au-devant de la scène, dans la rue, en zone urbaine ou périurbaine, en zone de conflit pour rétablir l'ordre mais, il faut encore, qu'il fasse montre de rectitude, de savoir-faire et de savoir être.

Au service de tous, le Policier doit prêcher la bonne nouvelle comme un pasteur; informer et éduquer comme un journaliste; instruire comme un enseignant; être un habile diplomate aux fins de prévenir des occurrences. Pour cela, nul besoin de faire transparaître une once d'émotion, de peur ou de doute. Il faut tout connaître, sans forcément tout savoir

mais parfois ne rien dire, si oui, l'essentiel.

Au bout d'une enquête minutieuse à l'issue heureuse, il est traité d'héros à contrario, de cruche « when the going gets rough ».

Mi-Dieu, mi-génie, mi-superman, Voyons ! Le policier doit être au dessus de tout soupçon de faiblesses car, il est appelé à prendre une décision dans un laps de temps-minuté. Alors qu'il faut plusieurs mois à d'autres, pour résoudre la même équation.

Tenez ! Le Policier se déploie de plus en plus sur des terrains dangereux au péril de son intégrité physique pour suivre un indice ou un criminel; Enchaîne des heures de travail pour retrouver les pièces à conviction et des témoins qui se débinent le plus souvent. Mais bref ! c'est le job. Il faut se démener pour parvenir à résoudre l'enquête. L'échec n'est pas permis.

Chaque médaille a son revers, la République ne pouvait pas donner autant de pouvoir, de responsabilité et même de privilèges à un individu sans lui en demander une contrepartie et un prix à payer.

La contrainte exige le respect de la discipline. Le Corps des fonctionnaires est soumis à un régime disciplinaire à nul autre pareil. Les fautes disciplinaires sont regroupées en cinq catégories : les manquements aux consignes ;

les fautes relatives à la tenue et à la conduite ; les manquements à la subordination hiérarchique ; les négligences caractérisées et les fautes professionnelles, les fautes contre l'honneur, le devoir et la probité.

Les sanctions quant à elles sont de première, deuxième et troisième catégories. Parmi elles figurent le retard à l'avancement pour une durée d'un an; l'abaissement de grade ; l'exclusion temporaire de service d'une durée de trois à douze mois et le summum, la révocation.

Il y a lieu de rappeler que la décision prononçant une sanction disciplinaire peut être rendue publique. Toutefois, la publication est obligatoire pour la révocation. Cette disposition vise à prévenir les citoyens pour ne pas subir l'influence des personnes radiées.

Bien que la défense du fonctionnaire et les voies de recours soient garanties. Il n'en reste pas moins qu'être Policier est prestigieux, mais contraignant. <<Servir, toujours Servir et rien que Servir>>, est notre crédo.

Cependant, ce n'est pas facile d'être porté en triomphe le matin, et d'être traité de diable en soirée. La société est ainsi faite. Pendant que certains t'adulent, d'autres te vilipendent. Quoi qu'il en soit, on ne peut faire l'unanimité.

CD Joyce MANDENG
CHEF CELLCOM/DGSN





Formation initiale des Personnels de la Sûreté Nationale

Le triomphe des promotions 2018-2020

Ce 12 août 2020 est, pour les stagiaires en fin de formation à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé (ENSP), jour de triomphe. Oui, de « triomphe ». Ce mot apparu au 12^e siècle de notre ère est un concept assez polysémique. Cependant, son emploi dans ce billet ne figure pas la victoire éclatante qu'il désigne au premier sens - *au bout de quel rude combat ? objecterait-on !* - il se veut en revanche événementiel, puisque chaque fin de formation des Elèves de cette Ecole, se termine de tradition par une cérémonie publique qui consacre le succès de l'instruction et par devers, la réussite individuelle des apprenants ; ainsi que celle de l'institution de formation.

Le contingent 2018-2020 célébré ici est moyen en termes d'effectifs. Il compte 264 élèves, dont : 25 Elèves-Commissaires de Police du cycle spécial et 78 du cycle normal, d'une part ; 50 Elèves-Officiers de Police du cycle spécial ; 110 du cycle normal et 01 Elève-Officier de Police du cycle normal redoublant, d'autre part. Les 95 élèves du contingent Congolais, dont 29 Elèves-Commissaires de Police et 66 Elèves-Officiers de Police tous rentrés définitivement au bercail le 30 mars 2020, à cause de la crise sanitaire de la COVID-19. Cet incident n'enlève en rien leur appartenance à ce contingent avec lequel, ils ont suivi la première année de formation et une partie de la seconde.

La formation professionnelle est l'étape de la carrière qui prépare l'entrée des recrues dans la vie publique en général, et au style de vie publique en vigueur au sein du

Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale en particulier. Cette entrée dans le Corps spécial appelée dans notre jargon « *intégration* », intervient par la nomination des élèves sortis de l'Ecole soit à l'emploi de « Commissaire de Police » pour certains, soit à celui d'« Officier de Police » pour d'autres. Elle prend effet, selon la réglementation, à compter du jour de la sortie de l'Ecole ; avec toutes les apparences d'une entrée solennelle ; d'une consécration pour mieux expliquer l'événement du jour. Pour y parvenir, un parcours scolaire est exigé.

Celui du Contingent célébré a commencé le 10 septembre 2018, jour de leur accueil à l'Ecole Nationale Supérieure de Police, où ils seront rejoints le 25 septembre de la même année, par 95 élèves de nationalité Congolaise. Vingt-trois mois durant, ces stagiaires en fin de formation ont suivi une scolarité riche, très variée et organisée ; sous l'encadrement de l'administration de l'ENSP et d'un corps enseignant composite, rassemblant Policiers, Magistrats, Militaires, Administrateurs, Enseignants des sciences juridiques, politiques, humaines et sociales, Ingénieurs généraux en TIC, Fonctionnaires du trésor etc... Tous chargés par le Délégué Général, d'assurer une formation de base aux stagiaires, sur la base de programmes définis, répartis en trois étapes progressives : la formation générale, la formation technique et la formation professionnelle.

Formation Générale.

L'instruction de l'Elève de l'Ecole Nationale Supérieure de Police l'est, parce qu'elle repose sur l'enseignement des connaissances

élémentaires indispensables, aussi bien en polémologie que dans tous les domaines de la sécurité nationale ; Camus ne disait-il pas « *Il est Policier parce qu'il est au centre du monde* ». L'école du soldat et l'école de l'agent public y tiennent ensemble de bonnes places.

Formation Technique. Elle l'est également, puisque le travail de la Police étant essentiellement pratique, l'apprentissage des dispositifs et des méthodes est fondamental dans la formation de l'Agent de Police à ses métiers.

Enfin, la **formation** est **professionnelle** ; car, Commissaire et Officier de Police sont des figures sociales, des personnages publics à partir des rôles qu'ils jouent, dans l'Administration et sur le terrain. Il en résulte que, selon le statut social de l'élève, la formation dispensée vise à lui permettre d'occuper un poste de travail. C'est ainsi, qu'aux Elèves-Commissaires de Police il leur est enseigné la conception, la direction et le commandement. Tandis qu'aux Elèves-Officiers de Police, il leur est dispensé les cours d'application des instructions et celles d'encadrement des agents de Police.

Dans ce parcours, l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être a été en alternance entre les cours dans les salles, le terrain et les stages dans les unités. Pour le contingent 2018-2020, 2342 heures de cours en salles ont été dispensées, tandis que 06 mois de stage en unités ont complété la formation. Tout cela dans un but pédagogique visant à la fois à sensibiliser les élèves et leur faire toucher du doigt, tous les problèmes de la société camerounaise à la solution pratique desquels, ils



seront appelés à contribuer dès les premiers instants de leur carrière. De la simple incivilité au terrorisme, en passant par le désordre et les troubles à l'ordre public...

Centre de formation spécialisé, l'Ecole Nationale Supérieure de Police accueille en son sein des stagiaires d'horizons et de cultures disparates. Son rôle consiste à transformer le citoyen d'hier en citoyen-policier, puis en un citoyen policier responsable. L'éducation aux métiers de la Sûreté Nationale, qui est son objet, est un processus d'acculturation spécifique qui s'obtient par le biais de la formation ; une formation qui s'attache à imprimer les traits et le style de vie publique compatibles à cette société administrative spéciale qu'est la Sûreté Nationale.

Pour satisfaire une telle attente de rôle, il fallait accroître le

contenu de la démarche-formation, pour y ajouter les processus éducatifs de mise à l'épreuve. Ce dont ce contingent est le premier à bénéficier. C'est dire qu'à la suite du mémoire professionnel et du rapport du stage encadré dans un livret, les élèves ont suivi des *stages d'approfondissement* dans les domaines où les évaluations ont mis en évidence de faibles niveaux d'acquisition des savoirs faire en situation policière. Cette démarche de mise à niveau aura été payante, dans la mesure où les sortants ont ainsi rattrapé leurs carences et ont été préparés à bien mener leur carrière dans le système de polyvalence qui caractérise le style de vie publique de la Sûreté Nationale.

Au demeurant, l'apparition soudaine du COVID-19, au-delà des frayeurs que cette pandémie

a diffusées dans la société, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale aura eu l'occasion d'expérimenter derechef, la conduite d'une formation en temps de crise majeure, après l'épisode de l'an 1984. Survenue en période de démarrage de la seconde phase des stages en unités, la crise sanitaire n'a pas entraîné l'interruption de la formation ; au contraire, équipés de masques dotés par le Chef de Corps, nos élèves ont poursuivi sans crainte leur apprentissage professionnel dans les Commissariats, auprès des Chefs et des équipes de Policiers professionnels, ceci dans le strict respect des mesures barrières.

Le seul petit regret est l'impact du COVID-19 sur la scolarité du contingent étranger ; obligé qu'il a été d'arrêter la formation à quelques jours de la fin. Il reste néanmoins que leur présence dans ce contingent 2018-2020 est une preuve de plus du caractère sous-régional de l'Ecole Nationale Supérieure de Police, ainsi que du modèle policier qu'il enseigne.

A l'heure du triomphe, il semble indiqué de dire que les enseignants de l'ENSP réunis en Conseil le 29 juillet 2020, ont saisi cette occasion pour faire le témoignage en trois expressions de ce contingent : *discipliné, avide de connaissances sur la Police et dynamique*. Ce sont, de notre point de vue, les éléments d'une promesse de bonnes performances futures ; bien que les maçons qu'ils sont seront jugés au pied du mur. On ne perd rien en gardant la conviction qu'une fois sur le terrain, ces jeunes soient capables d'être des fonctionnaires intelligents et sûrs : pour l'image de l'Ecole Nationale Supérieure de Police et à la mesure de l'hommage qui leur est rendu en ce jour de sortie de l'école.

CD Thomas ASSIGA
COMMANDANT ENSP



Atelier Self-défense EIP / CIAP

Mutengene Police Academy:

The reaping season is around the corner for cadet Police Inspectors and cadet Police Constables of the 2018 contingent

After the unprecedented graduation ceremony which recently took place at the Yaounde National Advanced Police School, it shall be the turn for cadets Police Inspectors and cadet Police Constables of the Mutengene Police Academy to reap from where they sowed, come this month end.

This particular badge

is made up of cadet Police Inspectors and constables from the direct and special competitive entrance exams.

The special competitive entrance examination was meant for qualified Police Constables while cadet Police Inspectors are successful candidates of the direct competitive entrance examination, originally holders

of either BEPC, CAP or the GCE O-Level.

The Police Inspector can be labeled as a kingpin in the execution of the Police missions. He is the immediate collaborator of the senior officials.

Thus, Police Inspectors are charged with:
-maintaining public order;



-administrative police and judicial police missions in accordance with the laws and regulations in force;

- supervision and instruction of Police Constables;
- assuring intelligence and surveillance missions;
- the security of people and property ;
- the execution of administrative and procedural tasks;
- maintenance of service equipment.

Reason for why their training course lasts two years, while that of the police constables takes a year.

These cadet Police Inspectors are versed in Public

Security, Judicial Police, General Intelligence, frontier Policing, Public Order Maintenance, Traffic Police, to name only these modules because the list is far from being exhaustive. A process that was less demanding for this promotion made up overwhelmingly of higher education graduates. This is contrary to popular imagery which continues to take Police officers for illiterates. This fable has long been over. The environment has enlightened. The vocation and the desire to serve in the National Security have extended to the students of our universities and advance schools.

Statistics show that three quarter of this contingent are holders of higher education certificates. This is an advantage for these young officials who, in carrying out their sovereign missions, will have to face multiple security, cyber and even health crises. And for that, they will have to readjust themselves and reinvent themselves, when the circumstances request. The health crisis is there to show us that no condition is permanent.

CP Emmanuel NJINI
CELLCOM/DGSN



Les Gardiens de la Paix Promotion 2018

Nom de code : Les Enragés

Dix mois déjà qu'ils sont sur le terrain.

Recrutés pour renforcer en nombre les effectifs de la Police, les 4894 Gardiens de la Paix sont sortis du CIAP il y a déjà dix mois. Après avoir reçu leurs diplômes et épaulettes des mains de Monsieur Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale, le 29 septembre 2019, ils ont été déployés en octobre dans les dix régions du pays.

C'est rapidement qu'ils se sont fait remarquer sur le terrain avec la couverture des grands événements. Notamment la tenue du Grand Dialogue National, la couverture

sécuritaire des fêtes de fin d'année 2019, sans oublier le double scrutin (législatives et municipales) du 09 février 2020.

Ce contingent bien formé, est spécial à plus d'un titre :

En premier lieu, **le nombre**. Environ 5000 jeunes formés. Une grande première dans l'histoire de la Sûreté Nationale. Ils contribuent ainsi à l'accroissement des effectifs pour le renforcement des capacités opérationnelles des Forces de Police, pour la sécurité des personnes et de leurs biens.

Ensuite, **la jeunesse**. La moyenne d'âge de ces Gardiens de la Paix est de 23 ans. Animés par la vitalité et la fougue, appelée en jargon policier la gnaque, la montée d'adrénaline, un vecteur indispensable pour la réussite des missions périlleuses.

Puis, **leur bagage intellectuel**. 2500, soit plus de la moitié est diplômée de l'Enseignement Supérieur, titulaires d'un Baccalauréat ou d'un GCE A Level ; d'une Licence ou d'un First Degree ; d'une Maîtrise ou d'un Master, dans un concours ou le diplôme requis est le Certificat d'Etudes

Cérémonie de fin de formation (GPX)





Primaires (CEP) ou le First School Leaving Certificate.

Enfin, **leur diversité**. Ils proviennent des quatre coins du pays et de toutes les communautés ethno-linguistiques et confessionnelles. Ce savant dosage fait de cette promotion dite des « **ENRAGES** », le reflet même du vivre-ensemble.

Il n'en fallait pas plus, pour gagner la confiance de la haute hiérarchie, qui n'a pas hésité, sans transition ni répit, à les associer au déploiement des troupes sur les théâtres des opérations dans les régions en crise. Ceci illustre à suffisance le niveau de formation de ce contingent qui se livre corps et âme dans les combats permanent contre l'insécurité et la préservation de la paix sociale. En revanche, un goût d'amertume est venu

déteindre sur ce tableau rose. Dix sept d'entre eux ont connu une courte carrière. Certains, sont décédés des suites de maladie ou d'accident de la circulation. D'autres sont morts en service commandé, en défendant l'intégrité territoriale.

Rendant un vibrant hommage à leur compagnon de promotion, l'un d'eux a déclaré : « Etre policier c'est choisir de servir au peril de nos vies ».

Pour ces jeunes policiers, servir sous les couleurs nationales, reste un privilège et un honneur. Pour reprendre in extenso une citation de Claude Joseph ROUGET DE LISLE, militaire français: **«mourir pour la Patrie: c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie».**

IP Thierry OWONO NDJOULI
CELLCOM/DGSN





La COVID-19 au Cameroun

Revue chronologique d'une pandémie insaisissable, qui fait tousser et éternuer l'humanité

De l'apparition du premier cas de la maladie au Cameroun le 6 mars 2020, au premier décès enregistré le 24 mars 2020, la pandémie a gagné en intensité et a connu plusieurs phases dans son évolution et sa gestion.

La COVID-19 de son appellation anglaise (**CORONA VIRUS DISEASES-2019**) est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus déclaré en décembre 2019 à Wuhan en Chine. Cette maladie était jusqu'à lors, l'affaire des autres. Particulièrement celle de « l'Empire du Milieu ». Puis, petit à petit, certains pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et de l'Afrique du Nord sont rentrés dans la liste noire. Nous en étions encore épargnés.

Puis, vint le fameux jour du vendredi, 6 mars 2020. Le Cameroun enregistrait son premier cas de maladie. Il s'agissait d'un ressortissant français de 58 ans, arrivé à Yaoundé, le 24 février 2020. A partir de ce jour, comme dans un conte de fée, le coronavirus va s'installer progressivement. Yaoundé devenant le premier foyer de la maladie. Juste quelques jours après, Douala s'ajoutera à la liste, suivi de près par Bafoussam. L'actualité va basculer et tout commence à tourner autour de ce virus qui ébranle la planète Terre et fait tousser et éternuer l'humanité.

Aussitôt, des dispositions vont être prises aux niveaux des aéroports du Cameroun. Un système de filtrage sera mis en place, conforme aux orientations proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les passagers en provenance des pays contaminés

ou ayant transité dans l'un d'eux, feront l'objet d'un dépistage immédiat dès l'atterrissage.

Une fois sur le territoire camerounais, les passagers seront soumis à une quarantaine volontaire à domicile, pendant une période de quatorze jours, qui correspond à la période d'incubation du virus. Un suivi journalier sera effectué par des équipes du Ministère de la Santé pour détecter le plus tôt possible tout symptôme pouvant faire penser à un cas de Covid-19. Une Cellule de crise est créée avec des services spécialisés d'urgence répondant au numéro vert, **1510**.

Le Cameroun prend des mesures radicales

Onze jours après la survenue du premier cas, on dénombre déjà des dizaines de malades. Le Gouvernement prendra la mesure de cette crise sanitaire en montant au créneau.

Sur très Hautes Instructions du Chef de l'Etat, treize mesures sont édictées, le 17 mars 2020, pour barrer la voie au coronavirus. Elles prennent effet à compter du 18 mars pour une durée de 15 jours renouvelables. Entre autres mesures, la fermeture des frontières nationales ; l'arrêt des classes de tous les ordres d'enseignements ; la fermeture des bars, restaurants, snacks-bars, boîtes de nuit et autres

lieux de réjouissances à 18 heures ; l'interdiction des rassemblements et manifestations publiques de plus de 50 personnes ; l'obligation de la distanciation physique dans les transports publics avec réduction du nombre de passagers...

Six jours après l'entrée en vigueur des mesures barrières, le premier décès survint le 24 mars 2020. L'annonce est faite par le Ministre de la Santé Publique, le Dr MANAOUA Malachie, dans sa page Twitter en ces termes : « *Nous venons malheureusement d'enregistrer notre premier décès du Covid-19 au Cameroun. L'homme avait été détecté positif au virus le 14 mars, dix jours après son retour d'Italie, et était alors le troisième cas de coronavirus au Cameroun. Il était arrivé au Cameroun déjà très affecté par la maladie* ».

Le 2 avril 2020, ces mesures barrières sont renouvelées pour 15 jours. Cependant, les chiffres ne cessent d'évoluer sur tous les plans. Les malades se comptent déjà par centaines, les décès par dizaines, les guérisons aussi. Plusieurs autres parties du pays sont devenues des foyers de contamination. Les populations ne semblent pas suivre à la lettre les mesures gouvernementales. Face à ce tableau sombre, le Gouvernement haussa le ton pour durcir les mesures.



Sept mesures complémentaires entrent en vigueur

Le jeudi 9 avril 2020, le Gouvernement rend public sept mesures supplémentaires, parmi lesquelles, l'annulation des festivités de la Journée Internationale du Travail (1er Mai) et du 20 Mai; le port du masque facial, qui devient obligatoire dans tous les lieux publics, à compter du lundi 13 avril.

Malgré cela, les statistiques de l'évolution de la maladie augmentent chaque jour un peu plus. Les infrastructures spécialisées de prise en charge sont étendues à d'autres villes du pays.

Entre temps, les effets dévastateurs de la COVID-19 sur le plan économique, commencent à se faire ressentir. Les secteurs du transport public, du tourisme et loisirs, de la restauration, des débits de boissons et autres snacks, broient du noir. Les promoteurs et les travailleurs donnent des signes d'essoufflement. Les personnels sont congédiés ou mis au chômage technique, à la pelle. Le Gouvernement prend acte. Au bout de quelques jours, des réajustements sont opérés.

Le Cameroun assouplit les mesures prises antées

Le jeudi 30 avril, le Président Paul BIYA décide de l'assouplissement des mesures prises pour arrêter la propagation du Coronavirus dans le pays. Les milieux ouverts au public et les lieux de réjouissances sont réouverts au-delà de 18 heures. Les transports publics reviennent à leurs nombres de passagers initiaux. Des facilités sont aussi accordées en ce qui concerne plusieurs taxes. Toutefois, le port du masque facial ainsi que la distanciation physique restent de rigueur dans les milieux publics.

Par ailleurs, l'année scolaire est terminée pour les élèves des classes intermédiaires. Les notes

des premier et deuxième trimestres serviront d'évaluations, pour l'admission en classe supérieure. Les élèves des classes d'examen (CM2, 3ème, 4ème année, 1ère et Tle) ainsi que les étudiants des grandes écoles et universités, vont reprendre le chemin de l'école dès lundi 1er juin 2020. En attendant, les élèves des classes d'examens vont suivre les cours dans leurs domiciles, via le télé-travail.

La joie des populations est débordante. Certains vont confondre l'assouplissement de quelques mesures barrières à la fin décrétée du coronavirus. L'incivisme, l'indiscipline et l'irresponsabilité gagnent du terrain. Dans les lieux publics, le port du masque et le respect de la distanciation sociale ne sont plus observés. Dans les transports publics, la surcharge revient en puissance. Les bars, snacks et boîtes de nuit, organisent des réjouissances populaires au cours desquelles, les clients se laissent aller à tous les débordements. Conséquence logique, les chiffres s'affolent. Le 15 mai 2020, le Cameroun totalise 3.105 malades, 567 guérisons et 140 morts. Selon les statistiques rendues publiques par le Ministre de la Santé Publique. Soit le pays le plus affecté en Afrique Centrale. Entretemps, le Dr PEYOU NDI et Mgr Samuel KLEDA, annoncent chacun, avoir trouvé le remède contre le coronavirus.

Message du Chef de l'Etat à la Nation

Fait inhabituel, pour la première fois depuis 1983, le Chef de l'Etat s'adresse à la Nation, le 19 mai à 20 heures, en mondovision. Et comme il fallait s'y attendre, la gestion de la COVID-19 est au centre de son message. Le constat est triste. La pandémie est un ennemi difficile à vaincre. Mais, avec le concours de tous, la détermination, la persévérance, la patience et surtout le sens de la responsabilité, la bataille sera

gagnée, dira le Président Paul BIYA : « *Je sais pouvoir compter, une fois de plus, sur votre patriotisme, votre sens des responsabilités et votre courage pour qu'ensemble, nous parvenions à vaincre ce fléau qui touche la planète entière. Dans ce cadre, évitons de stigmatiser ceux qui sont atteints par la maladie. Chacun doit se sentir concerné et apporter sa contribution au combat contre la propagation de ce virus. N'oublions pas que la négligence d'une seule personne peut nuire gravement à l'ensemble de la communauté. Ne baissons donc pas la garde.* ».

Juin 2020. La pandémie est déjà communautaire. La contamination se fait entre les personnes vivant sur le territoire camerounais. Dans les administrations publiques et privées, l'observation des mesures barrières est devenue systémique. A contrario, dans les lieux publics ou ouverts au public, les mesures sont foulées au pied. Beaucoup de gens sont sans masque facial. Parmi ceux qui en ont, un grand nombre ne l'arbore pas ou l'arbore mal. La distance sociale est de moins en moins respectée. Fort de ce constat, on se serait attendu au pire. Curieusement, la vérité des chiffres prouve le contraire. Car notre pays enregistre un taux de létalité très faible 2,2%. Au 06 août 2020, le Cameroun compte officiellement 17.586 personnes infectées dont 1.197 cas actifs, 393 décès et 16.060 guérisons.

On pourrait à la hâte conclure que la bataille est gagnée. Que non ! La maladie à coronavirus est là parmi nous. Et certainement pour longtemps encore. Par conséquent, l'observation des mesures barrières doit continuer, particulièrement le lavage régulier des mains au savon et le port du masque facial dans les lieux publics

CP Thierry EDZENGE
DGSN/CELLCOM

Les Forces de Police en ordre de bataille contre la maladie à coronavirus

Un seul mot d'ordre:
<< le strict respect des mesures barrières >>



CD BILOUNGA Eliane epse NNOMOKO
Directeur de la Santé

Madame le Directeur de la Santé de la DGSN nous fait le point.

Madame le Directeur de la Santé, dites nous avant toute chose et en des termes simples qu'est ce que le coronavirus?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'animal ou chez l'homme. Chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les

manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves. La COVID-19, de son nom anglais (**CORONA VIRUS DISEASES-2019**), est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus découvert en décembre 2019, à Wuhan en Chine. La plupart des patients (environ 80 %) guérissent sans qu'il soit nécessaire de les hospitaliser.

En cette période de propagation

fulgurante de la maladie à coronavirus, pouvez-vous nous rappeler les principales missions de votre Direction ?

La mission essentielle de la Direction de la Santé est de préserver la santé des fonctionnaires de Police ainsi que celle de leur famille.

Je voudrais d'emblée rappeler que la Direction de la Santé de la DGSN n'évolue pas en marge des directives gouvernementales



éditées depuis le 17 mars 2020 par le Chef de l'Etat Son Excellence Paul BIYA et, implémentées sur le terrain par Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement.

En ce temps de COVID-19, outre ses missions classiques et le traitement des dossiers d'aide médicale et ceux de la commission de réforme, elle s'attelle actuellement à éviter que les fonctionnaires de Police et leur famille ne soient infectés. Pour cela, la Direction de la Santé procède à une activité de sensibilisation au sein de tous les services et unités de la Sûreté Nationale. Activité qui est relayée dans les régions par les Chefs de Division Régionale de la Santé.

Nous sommes à la phase communautaire de la maladie à coronavirus, qu'avez vous fait depuis la survenance des premiers cas ?

Au niveau de la DGSN, nous avons pris certaines mesures telles que l'installation des ventilateurs pulvérisateurs de désinfectants aux différentes entrées de l'immeuble siège, le port obligatoire du masque pour tout fonctionnaire de Police et usager souhaitant accéder à une unité ou à un service de Police. La mise sur pied des points d'eau à l'entrée de chaque unité de Police impliquant le lavage obligatoire des mains et la prise systématique de la température.

Parrallement, nous distribuons des gels hydro-alcooliques, des masques

faciaux, des gants, des savons et procédons à la désinfection régulière de tous les bureaux de l'immeuble siège de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale ainsi que ceux des Unités de Police sur l'ensemble du territoire national. Il faut souligner que toutes les régions ont reçu le matériel nécessaire pour cette désinfection. L'usage des solutions hydro-alcooliques pour la désinfection systématique des documents est de rigueur dans nos services.

En ce moment, nous incitons les fonctionnaires de Police à se faire dépister au Centre Spécial du Centre Médical de la Police de Yaoundé et, facilitons la prise en charge de ceux testés positifs.

Est-ce que les fonctionnaires de Police viennent en grand nombre se faire dépister ?

Pour le moment, la plupart des fonctionnaires de Police déjà dépistés positifs à la COVID-19 sont ceux qui se sont dirigés vers les sites de dépistage. Soit parce qu'ils étaient symptomatiques, soit alors, ils étaient des cas contacts, c'est-à-dire ceux qui ont eu un membre de leur famille ou une connaissance avec laquelle ils ont été en contact étroit et, qui ont été testés positifs à la COVID-19.

Nous espérons que les fonctionnaires de Police profiteront réellement du Centre de Dépistage Spécial octroyé à la Sûreté Nationale par le Ministère de la Santé Publique et iront se faire tester au moindre doute.

Comment reconnaître un malade COVID-19 ?

Il faut avouer qu'à l'heure actuelle, un malade de la COVID-19 peut ressembler à un malade atteint du paludisme ou à un malade atteint de la grippe parce les signes peuvent être les mêmes.

Les symptômes les plus fréquents de la COVID-19 sont la fièvre, la toux sèche et la fatigue. D'autres symptômes moins courants peuvent également apparaître chez certaines personnes, comme des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, des maux de tête, une conjonctivite, des maux de gorge, une diarrhée, une perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée ou une décoloration des doigts de la main ou du pied. Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent de manière progressive. Certaines personnes, bien qu'infectées, ne présentent que des symptômes très discrets.

Mais en général, le malade commence à soigner sa grippe ou son paludisme et c'est devant la persistance des symptômes, allant parfois de 3 à 5 jours, qu'il commence à s'inquiéter et à penser qu'il peut aller se faire consulter. En résumé, lorsqu'on tombe malade en ces temps de COVID-19, il vaut mieux se faire consulter par un médecin. Ce dernier, en fonction de la persistance des symptômes, va vous guider rapidement vers un site de dépistage.

**Quel est le symptôme atypique?**

Cependant, il y a un signe typique qui permet d'emblée de suspecter fortement la COVID-19: c'est la perte totale du goût des aliments que nous consommons et de l'odorat. Lorsqu'on retrouve ces deux signes là, nous pouvons dire avec forte suspicion, que nous sommes en présence d'un cas de COVID-19.

La détresse respiratoire peut bien sûre caractériser les malades COVID-19, mais d'autres maladies peuvent aussi en être responsables. Mais, par ces temps de COVID-19, lorsqu'on a une détresse respiratoire, on pense rapidement à la pandémie à coronavirus tout en signalant qu'il vaut mieux ne pas en arriver là, car le taux de mortalité est élevé lorsqu'on y arrive.

Pour mettre un terme à cet entretien, Madame le Directeur, quels conseils pouvez-vous prodiguer aux populations en général et aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale en particulier ?

Les mesures barrières à appliquer doivent l'être aussi bien dans les lieux publics, nos lieux de service que nos domiciles. Sur le plan général, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche ; toujours porter un masque facial, respecter les mesures de distanciation sociale, c'est-à-dire se tenir à 1,5 m l'un de l'autre lorsqu'on est dans un lieu public ; utiliser le gel hydro-alcoolique mais l'idéal c'est de se

laver les mains au savon autant de fois que possible.

En cas de toux, il faut porter un masque et accroître la distance de sécurité sanitaire. En cas de toux, de forte température et d'une grande fatigue de l'un de nos proches ou de vous même, se confiner ou confiner immédiatement la personne souffrante et provoquer sans délai une consultation médicale, ou appeler le service d'urgence au **1550**.

Pour ce qui est spécifique au fonctionnaire de Police, il faut se tenir à au moins 1,50 m de ses camarades, des usagers ou des personnes contrôlées ou interpellées. Proscrire les poignées de main et les accolades. Nous devons nous limiter au salut militaire réglementaire ou alors à un signe de la tête symbolisant le salut des "gens du milieu". Se laver les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes à chaque entrée ou sortie du bâtiment ou du véhicule. Après chaque contrôle de papier d'identité, chaque manipulation de l'armement, des munitions, des appareils de transmission, des scellés ou pièces à conviction, des billets lors de la perception des amendes, il y a lieu d'utiliser le gel hydro-alcoolique. Nous insistons également sur le changement de l'uniforme et le nettoyage de celui-ci. Puisque la durée de vie du virus à l'air libre est de 12 heures sur toutes les surfaces. Désinfecter vos domiciles régulièrement soit



Centre Spécial de Dépistage de la COVID-19 au Centre Médical /Ydé

à l'eau de javel, soit à d'autres désinfectants. Par contre, il est recommandé d'ouvrir les volets pour aérer les intérieurs. Pour ne citer que ces cas là.

Le principal conseil étant qu'après l'observance des mesures barrières, lorsqu'on a le moindre symptôme de grippe



ou de paludisme, prendre contact avec un médecin qui vous administrera un traitement. Il pourra détecter s'il est en face d'un cas de COVID-19, car certains personnes entrent dans la maladie d'emblée avec la perte de goût. Tout en rappelant aussi qu'il y a certaines personnes testées COVID-positives qui

n'ont aucun symptôme, et qui sont appelées porteurs asymptomatiques. Elles ont été testées dans le cadre du suivi des personnes contacts d'un malade testé positif. Ces derniers vont se comporter en toute inconscience tout en transmettant le virus. Plus particulièrement les enfants et les jeunes gens.

En attendant trouver le traitement homologué et le vaccin contre la COVID-19, un seul mot d'ordre << **le strict respect des mesures barrières** >>. Car, se protéger c'est protéger son entourage.

*Entretien mené par
l'OP1 Elvis TCHOUGA
CELLCOM/DGSN*



The contribution of the National Security in the fight against COVID-19

The Police alongside other government actors have been playing a key role in the fight against the spread of the Corona Virus in Cameroon. The Delegate General for National Security, Martin MBARGA NGUELLE, has personally been instructing and providing the necessary logistics to enable the Police fully play her role.

The Delegate General for National Security, Martin MBARGA NGUELLE, has been holding a series of meetings with his close collaborators, to ensure that anti COVID-19 measures prescribed by government are respected by all the citizens in general and the police in particular.

Health workers of the National Security Corp's Department of Health have been deployed to the Police Headquarters to ensure that civil servants and visitors wash their hands with soap and temperatures screened before making their way in.

The National Security's health personnel have also been positioned at the different elevator stops to clean and disinfect all those accessing the police headquarters. In the meantime hand sanitizers have been made available in all offices for visitors and police officers to sanitize their hands as they handle the various documents.

At the Emi-Immigration Police Station here in Yaounde, for a case in point, everyone is expected to put on a face mask before getting in.

Visitors, solicitors of police services and police officers at the different external services of the police are obliged to put on face masks to come in for any service that they need.

The rest of the police units on a daily basis strive to see that all the government barrier measures in force are respected by the entire population living within their areas of jurisdiction. The wearing of a face mask is obligatory for all those soliciting any service within these units.

In the meantime, the Delegate General has ordered that all structures harboring National Security's services be disinfected to keep both the staff and visitors safe from any infection. These activities are carried out under the watchful eye of the National Security's Director of Health, Police Commissioner Dr NNOMEKO BILOUNGA Eliane.

Moreover, suspected cases of COVID-19 infection, particularly those tested positive, but who refuse to get confined or quarantined, are compelled to do so, thanks to Police intervention.

In addition, the police and

gendarmerie officers have been deployed to ensure the strict compliance with government's measures aimed at stamping out the COVID-19 in the areas of transport and general public security.

As such, the compulsory wearing of face masks is one of the key missions on every bulletin assigned to patrol teams as well as any other team acting on the field.

As far as preventive measures in the transport sector are concerned, the Police is on the field 24/7 to make sure that the number of passengers in transport vehicles is respected not forgetting the observance of the government measures which have all been maintained till further notice. In the event of any emergency, the public can dial the toll free numbers **1510** to access the Ministry of Public Health's operational call centre, **1501** for the National Gendarmerie or **1500** for the General Delegation for National Security's Call Centre. These services will certainly do their best as always to attend to their worries.

**IP2 ABANG FUH
CELLCOM/DGSN**



D.G.S.N - SANTE

Temperature checks at the entrance of the GDNS



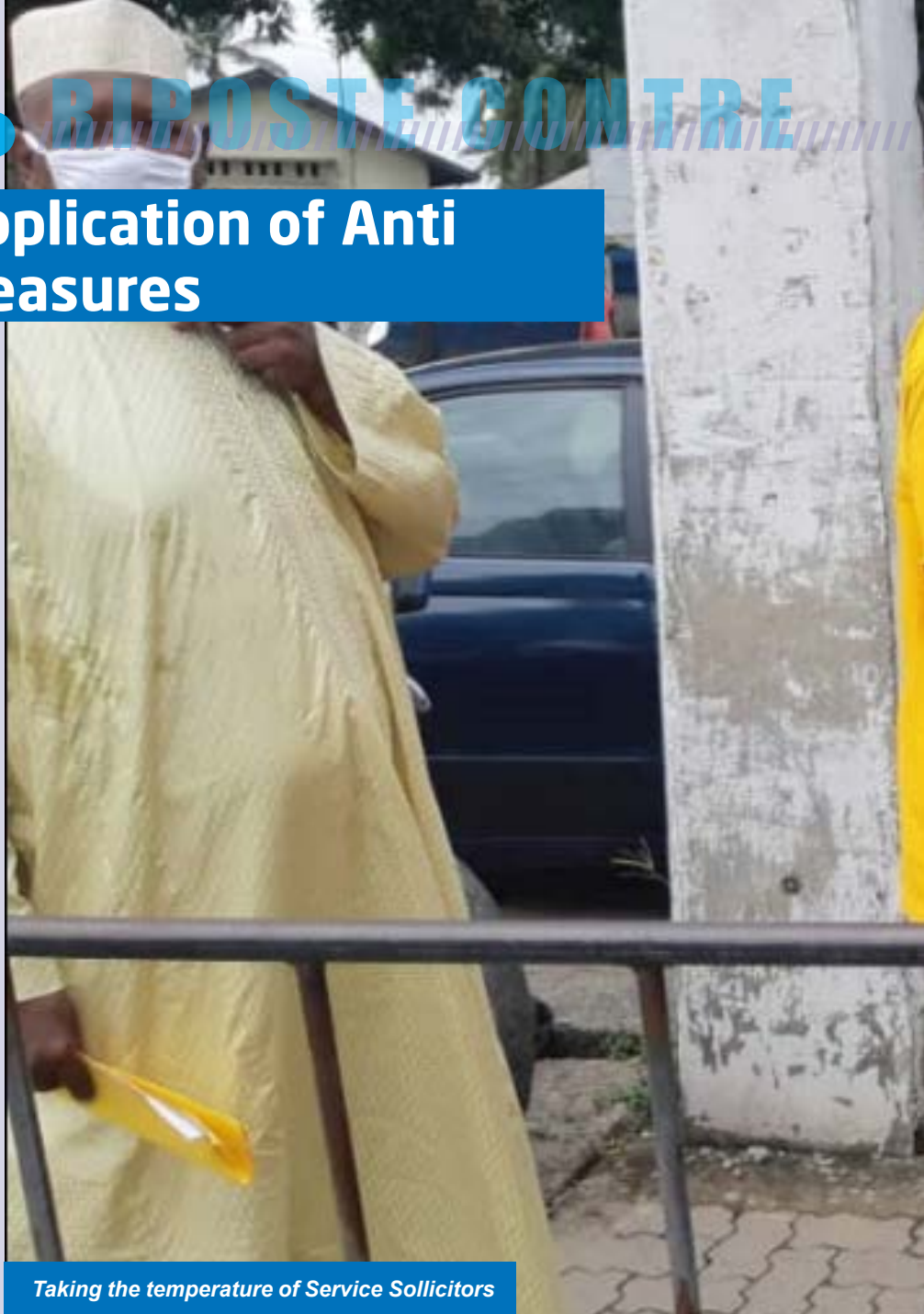
Stringent Application of Anti COVID 19 Measures

Case of the Littoral Region

The different measures to combat the propagation of the Corona Virus Disease in Cameroon have been strictly applied here in Littoral by the entire Police force under the auspices of the Littoral Regional Delegate for National Security, Police Commissioner Raymond Essogo.

All necessary steps have been taken by all the Police authorities in the Littoral for the putting on of facial masks, social distancing and the regular washing of hands with running water and soap by all policemen and users before gaining access into the Police services. Hand sanitizers, and disinfectants have become a new way of life and police officers are seen in most if not all offices with the magic prescriptions as the only surest way and means of combatting the dreaded pandemic.

The regular Monday meetings of all police authorities in the Littoral have been suspended till further notice, meanwhile the groupings in police services have been cut down considerably. Instructions and most of the work is now done through the Special Police network or Phony, Mobile Phone, internet or addressed by way of administrative writing and



Taking the temperature of Service Solicitors

meeting are held only when very necessary.

To set the ball rolling and to preach by example, a 1000 liters container of water and soap has been placed at the main entrance into the Littoral Regional Delegation of National Security in Bonanjo provided by the Littoral Regional Delegate, Police Commissioner Raymond ESSOGO. Firm instructions were equally given to all the Police Heads in the

region to do same in their various units.

The same measures have been taken at the levels of the Special Police Stations of the Douala International Airport as well as the Douala Ports Authority. Users are screened and thermoflashes are used to take their temperatures with firm instructions to relay the toll free numbers 1510 and 117 when necessary. Protection equipment



have equally been handed over to some Specialized Police Services, so that they can go about their job without any fear of being contaminated.

Less than 50 persons are received daily at the level of the Passport Service of the Emi-Immigration and an even lesser entertained at the different Identification Posts. The issuance of Entry and Exit Visas as well as the closure of the frontiers was immediately applied in the Littoral

just as the measures were made public by the Prime Minister, Head of Government.

The real fight of the elements of the Police started when they had to go after recalcitrant bar owners, shops, clubs, popular entertainment spots, markets, super markets, restaurants to get them respect the prescribed measures. The Police is also on a constant battle with the numerous and recalcitrant motorbike riders,

travel agencies and township taxi drivers in the Littoral in order to enforce the decisions taken by the Government in the fight against the COVID-19. All these measures are applied with a lot of tact and professionalism as prescribed by hierarchy in conformity with government prescriptions.

ASP GEORGE ARREY AGBOR
LT/RDNS/SCECOM



Mesures de riposte à l'Aéroport international de Douala



Accueil et orientation des voyageurs

Le déclenchement de la pandémie du COVID-19 en Chine en décembre 2019 n'a pas immédiatement affecté le fonctionnement de l'Aéroport International de Douala, principale porte d'entrée de notre

pays, qui continuait à enregistrer régulièrement ses vols.

La menace qui a commencé à se préciser vers la fin du mois de Janvier 2020 a donné lieu, dans un premier temps à la

mise en place d'un plan sanitaire de prévention, jusqu'à la décision gouvernementale de fermeture de la frontière, le 17 Mars 2020, ce qui a entraîné la réduction drastique des activités qui y ont cours.



de prévention et de riposte.

Cette intervention de notre unité dans la lutte contre cette pandémie peut être restituée suivant une démarche chronologique ayant pour point d'orgue la date de fermeture de la frontière le 17 Mars 2020. D'où les trois étapes qui ont constitué les actions menées avant, pendant et après la fermeture des frontières.

I- AVANT LA FERMETURE DE LA FRONTIERE:

Si les personnels de santé ont été les acteurs majeurs dans cette période, notamment avec la mise en place par le Ministère de la Santé Publique d'un Poste de contrôle sanitaire pour les voyageurs en provenance de l'étranger dès la porte de l'avion, les actions du Commissariat à l'Aéroport ont été d'un grand apport dans le succès relatif qu'a connu cette opération, qui visait à juguler l'importation de ce virus sur notre territoire.

Il s'agit de deux actions à savoir: l'appui aux personnels de santé et le contrôle ciblé.

1. L'appui aux personnels de santé

S'agissant de l'appui aux personnels de santé, il a porté sur l'intervention directe de nos forces et la mise à disposition de notre expertise dans la recherche de certaines personnes ciblées.

En effet, lors de l'arrivée de certains vols en provenance des pays où des cas avaient déjà été signalés, notamment d'Europe et d'Asie, l'effectif du personnel de santé, qui était d'environ 05 hommes, soumettaient tous les passagers en grand nombre

(généralement plus de 500) aux protocoles de contrôles, à savoir, la prise de température corporelle et le remplissage de la fiche de santé retraçant le parcours du voyageur. A ce niveau, notre unité faisait intervenir les hommes pour canaliser, orienter et s'assurer que tous les passagers ont subi cette étape. La sanction encourue par les récalcitrants ici était leur non admission sur notre territoire. Tandis que les personnes suspectes étaient escortées par les fonctionnaires de Police vers l'ambulance affectée à cet effet.

La mise à disposition de notre expertise, quant à elle, est intervenue dans des cas où le Poste de santé a exprimé le souhait de retrouver des cas suspects, entrés quelques jours plutôt. Dans ces cas, l'adresse des personnes concernées a pu leur être communiquée à partir des informations contenues dans nos fichiers.

2. Le contrôle des provenances cibles

En exécution des instructions du Délégué Général à la Sûreté Nationale contenues dans le Message Radio-porté N°00000434/DGSN/SG/DPF/SDEI/SI du 28/02/2020 du Directeur de la Police des Frontières, et qui faisaient suite aux préconisations de l'Ambassadeur du Cameroun en Chine, le Commissariat à l'Aéroport a engagé, dès le 1er mars 2020, en collaboration avec les services de santé de l'aéroport, le contrôle de certaines pièces devenues exigibles pour des voyageurs en provenance de certaines zones ciblées.

Durant toutes ces phases, le Commissariat à l'Aéroport International de Douala, a joué un rôle majeur, centré sur l'action directe ou l'accompagnement des autres administrations dans la mise en œuvre des mesures



Il s'agissait de l'exigence d'un Certificat Médical datant de moins d'une (01) Semaine, dûment signé par un hôpital reconnu et attestant que toute personne en provenance d'un pays contaminé est indemne de toute affection au coronavirus.

Il y a lieu de relever que l'ensemble de ces actions a bénéficié de certaines mesures d'accompagnement, notamment:

- la participation de deux responsables de l'unité, à la demande des responsables régionaux du Ministère de la Santé Publique du Littoral, aux côtés des autres administrations, à un atelier de renforcement des capacités des équipes régionales à la préparation à une éventuelle importation du coronavirus dans la région du Littoral, tenue du 09 au 13 mars 2020 à Douala ;
- la dotation de certains matériels de protection, à travers l'octroi par le Délégué Général à la Sûreté Nationale d'un kit spécial pour le Commissariat à l'aéroport, lequel a pu faciliter l'engagement des hommes au point où aucun cas de contamination n'a été enregistré dans nos rangs. On peut ainsi citer à cet effet, et de manière non exhaustive, la réception des matériels de protection ci-après:
- des masques de protection faciale;
- des blouses de protection chirurgicale ;
- des bouteilles de gel hydro-alcoolique.

Une conjonction d'appui de la part de la hiérarchie, qui a permis d'exécuter sereinement les instructions gouvernementales dès la fermeture des frontières le 17 Mars 2020.

II-PENDANT LA FERMETURE DE LA FRONTIERE

Le Commissariat à l'Aéroport International de Douala assurait sereinement, et dans le respect des mesures de prévention de l'importation du coronavirus dans notre pays, lorsqu'au courant de la journée du 17 mars 2020, la décision de fermeture immédiate des frontières est signée.

A ce moment, plusieurs vols s'effectuaient ou étaient attendus de l'étranger, notamment en provenance des pays à risque. Immédiatement, une mobilisation des effectifs a été effectuée, notamment les sections de service normal qui étaient censées terminer leur tour à 18 heures et la section de prise de nuit qui commence à 18 heures. Au total, environ 100 fonctionnaires ont pu être mobilisés pour faire suite à la décision du gouvernement de mettre en quarantaine, tous les passagers des vols en provenance de l'Europe, lesquels étaient attendus principalement sur les vols Air France AFR 958 en provenance de Paris et SN Brussels 371 en provenance de Bruxelles.

Ainsi, aux côtés des autorités administratives et sous la conduite du Gouverneur de la région du Littoral, et des autres administrations de la ville, notamment, les services de Santé de la Communauté Urbaine de Douala ainsi que d'autres Forces appelées en renfort, à savoir : un déploiement supplémentaire des unités de Police de la ville, constitué des éléments du GMI et des ESIR, ceux de la

Gendarmerie Nationale et de l'Armée. Un dispositif spécial dont l'objectif était de s'assurer que tous les passagers sur les vols attendus allaient être placés en quarantaine, a été mis en place.

On pouvait ainsi voir :

- un jalonnement à partir de la porte d'avion, jusqu'à la salle de débarquement, assuré essentiellement par les fonctionnaires du Commissariat de l'aéroport ;
- un dispositif de formalités de Police, situé au niveau de la salle de débarquement, également tenu par les fonctionnaires de Police ;
- un dispositif de regroupement et de surveillance au niveau de la salle de retrait des bagages, où attendaient le Gouverneur de la Région du Littoral et ses principaux collaborateurs. Celui-ci était assuré par les policiers de l'unité et appuyé par les agents ASU (Airport Security Unit) relevant de l'Autorité Aéronautique ;
- et un dispositif d'escorte vers les véhicules, jusqu'à l'acheminement vers les points de mise en quarantaine, assuré par les autres forces venues en renfort.

L'ensemble des dispositifs ainsi mis en place a permis le traitement sans anicroche des deux vols attendus.

III- APRES LA FERMETURE DE LA FRONTIERE

La fermeture des frontières intervenue le 17 mars 2020, n'a pas marqué l'arrêt des activités du Commissariat à l'Aéroport International de Douala. Elle a plutôt conduit à la réorientation de ses missions,



pour lui permettre de s'adapter à la nouvelle donne.

C'est ainsi que le responsable de l'unité axera l'essentiel des activités dans le suivi de la mise en œuvre de mesures gouvernementales et la sécurisation des installations aéroportuaires.

1. Le suivi de la mise en œuvre des mesures gouvernementales

Il s'agit principalement d'une surveillance des frontières pour s'assurer qu'aucun vol commercial ne soit effectif et que les activités autorisées, notamment les vols cargos ne se limitent uniquement qu'au transport des marchandises.

Mais au-delà de cet aspect formel de veille, il faut aussi et surtout tenir compte du fait que la fermeture des frontières n'entraîne pas nécessairement la mise en quarantaine du pays, dans la mesure où l'Etat doit tenir compte des cas d'extrême

nécessité pour les ressortissants camerounais se trouvant à l'étranger ou de ses obligations vis-à-vis des autres Etats, dont les ressortissants se trouvent sur notre sol.

C'est pour cette raison que les vols ayant des dérogations ont été effectifs au niveau de notre aéroport depuis le 18 mars 2020 et continuent de se dérouler, sous le contrôle vigilant du Commissariat à l'Aéroport qui assure les formalités liées à l'admission ou au départ des personnes.

Depuis la fermeture des frontières, le Commissariat à l'Aéroport de Douala a enregistré divers types de vols suivants leur objet ci-après recensés ; à savoir :

- a-** Les vols de rapatriement des ressortissants camerounais et des résidents au Cameroun à partir de l'Etranger;
- b-** Vols de rapatriement des étrangers et des nationaux, vers l'étranger ;
- c-** Vols en escale technique ou vols médicaux ;

d- Vols de transport des matériels médicaux de lutte contre le coronavirus.

2. La sécurisation des installations aéroportuaires

Parallèlement à ses missions liées aux traitements des différents vols qui continuent de se dérouler à l'aéroport, des mesures ont été prises pour impliquer l'ensemble du personnel à la sécurisation de la plate-forme aéroportuaire. Des mesures édictées par nos soins dans la Note de Service N° 0597/NS/DGSN/DRSNL/PS48 du 18 mars 2020 y relatives, et qui s'articulent autour des actions de patrouilles motorisées autour du périmètre aéroportuaire en appui aux agents "ASU" disposant des moyens de transport, de patrouilles pédestres à l'intérieur de l'aérogare et des gardes statiques à certains points sensibles.

CD ZAKARI YAOU ALHADJI
COMMISSAIRE AEROPORT
INTERNATIONAL/DOUALA



Le contrôle documentaire

Mesures de riposte au Port Autonome de Douala

Lorsque l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) décrète l'état d'urgence de santé publique internationale le 30 janvier 2020, suite à la pandémie de la COVID-19, tous les continents sont atteints, à l'exception de l'Afrique. Le même jour, un cas de la COVID-19 est enregistré dans un navire de croisière au large de l'Italie.

Cette énième découverte suscite une grande inquiétude dans le monde maritime et commande une riposte sanitaire appropriée aux frontières pouvant inclure des restrictions des mouvements des personnes et des biens, comme déjà expérimentées lorsque l'épidémie d'Ebola sévissait en Afrique de l'Ouest en 2015.

Le 03 février 2020, l'OMS diffuse un plan stratégique de préparation et de riposte contre la pandémie de la COVID-19. A la suite de ce plan, le PAD a pris une palette de mesures pour maintenir le trafic des navires tout en préservant la sécurité sanitaire de la zone portuaire. Ces mesures visaient à dupliquer aux frontières le plan de riposte sanitaire pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, principalement la mise en quarantaine, avant autorisation d'accostage à quai, des navires en provenance des pays atteints par cette épidémie. Il est opportun de signaler que cette mesure a été levée le 25 mars 2020 par le Gouverneur de la Région du Littoral, M. Samuel Dieudonné IVAHA DIBOUA, pour empêcher le blocage du port.

Elles seront complétées par les treize (13) mesures édictées par le Gouvernement le 17 mars 2020. La première étant la fermeture, dès le 18 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, des frontières

terrestres, aériennes et maritimes du Cameroun. Seuls les navires transportant les produits de consommation courante ainsi que les biens et matériels essentiels sont autorisés à faire escale dans les ports du Cameroun.

Cette première mesure a été suivie de la deuxième portant sur la suspension de la délivrance des visas d'entrée au Cameroun. Elle a eu pour conséquence immédiate l'arrêt du trafic passager au Port de Douala/Bonabéri.

L'implémentation de ces mesures par le Port Autonome de Douala (PAD) en général et singulièrement par le Commissariat au PAD se traduit par les actes spécifiques ci-après :

AU PLAN DE L'EMI-IMMIGRATION

-La désinfection et l'inspection préalable des navires par les agents du Poste de Santé aux Frontières, dès l'accostage dans les quais du Port de Douala/Bonabéri.

-L'interdiction par la Police aux membres de l'équipage de descendre de leurs navires ;

- L'accès limité à bord des navires après le passage des agents de la Santé ;

-La suspension de la délivrance des Laissez-passer aux marins pour des balades dans la ville de Douala ;

-La suspension des contrôles émigration à bord des navires au profit de ceux documentaires ;

-La suspension des voyages à destination ou en provenance des pays de la zone CEMAC et du Nigéria ;

AU PLAN DE LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DE POLICE EN SERVICE AU COMMISSARIAT AU PAD

-La garde sous palan des navires

pour éviter aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale de monter à bord des navires ;

-La dotation des kits (masques, gants, gel hydro alcoolique, combinaisons et chapeaux) de protection aux personnels ;

-Des points de lavage des mains avec de l'eau et du savon ;

-La prise de température à l'entrée du Commissariat au PAD ;

-La limitation du nombre de gardés à vue, à deux au maximum ;

-L'accès des usagers au Commissariat au Port est conditionné par le port de masque et le lavage des mains avec de l'eau et du savon dans un





point placé à l'entrée de l'Unité ;
 - Tout individu trouvé sans masque est systématiquement expulsé de l'enceinte portuaire ;
 - Réaménagement de la salle d'audition pour respecter la mesure de distanciation ;
 - La création d'un espace d'isolement, pour personnes suspectées d'être contaminées de la COVID-19, aménagé dans un conteneur ayant un lit et une caméra thermique avant d'alerter les services de santé du port ;
 - Le renforcement des contrôles des espaces dédiés à l'embauche des dockers pour faire respecter la mesure de distanciation pour cette catégorie professionnelle estimée à plus de 5 000 personnes ;
 - La fermeture, avant les mesures d'assouplissement, des lieux de

restauration, de consommation d'alcool et de prière dans les quartiers Youpwé et Essengué ;
 - Le contrôle du port de masque aux check-points ou guérites du port des personnes voulant accéder dans l'enceinte portuaire ;
 - Le roulement des effectifs de la hors rang en deux équipes afin d'éviter une promiscuité dans les bureaux ;
 - Aménagement des horaires de travail des fonctionnaires de Police ayant une santé précaire ;
 - La suspension des rassemblements des personnels et des réunions de coordination au profit du travail par tous les moyens de communication disponibles (phonie, internet, téléphone et visioconférence) tout en gardant la main mise sur les collaborateurs ;

- La désinfection des bureaux et espaces portuaires, 2 à 3 fois par semaine...

Il n'est pas superflu de signaler que plusieurs cas de contamination à la COVID-19 et décès sont enregistrés au port. Ce contexte conforte davantage le Commissariat au PAD à faire observer, avec la plus grande rigueur, les mesures gouvernementales contre la pandémie de la COVID-19 à tous les fonctionnaires de la Sûreté Nationale exerçant sur la place portuaire.

IMPACT ECONOMIQUE DES MESURES ANTI COVID-19 AU PORT DE DOUALA

La stricte observance des mesures gouvernementales, combinées à celles spécifiques au domaine portuaire, obère le déroulement habituel des activités économiques de la place portuaire.

En effet, la résilience observée dans les importations tranche nettement avec les exportations fortement en baisse. La Régie du Terminal à Conteneurs est confrontée à une réduction de l'ordre de 30% des conteneurs destinés à l'export.

Les exportations de coton, cacao, café et bois sont plombées par la mesure de confinement dans plusieurs pays du monde. La sortie des marchandises du port a considérablement été réduite. Les parcs à véhicules connaissent une baisse drastique des dédouanements.

La baisse des activités portuaires entraîne inéluctablement la chute des recettes douanières et des gains pour les entreprises du port. Ces dernières ont été contraintes de s'organiser en groupe de travail à temps partiel pour ne pas procéder à des licenciements massifs.

CD ERIC TH. MODASSIE,
COMMISSAIRE AU PAD





Face Masking

A new lifestyle in the Littoral Region



Face masking: a new lifestyle to adopt in public

Since after the government instituted the compulsory wearing of face masks in public places, a good number of persons living in the economic capital have adhered to the decision while others simply do it just to satisfy the powers that be or to escape possible sanctions from the Police.

The wearing of Face Masks, is difficult but a necessity. Be it medicated, one can barely move a step in the streets of Douala without noticing dozens of all walks of life putting on their facial masks.

The Police in the Littoral have been doing its best to make sure that this measure of the Cameroon Government is implemented by all and sundry. After going through with the stage of sensitization, the

Police in the Littoral has gone repressive against defaulters for disrespecting the government orders.

Charity they say begins at home, that is why the Littoral Regional Delegate for National



water, social distancing, avoiding crowded places, handshakes, embraces and staying at home as prescribed by the government and WHO as the best means to combat the COVID 19 pandemic.

However, old habits they say die hard and that's why, it is therefore common in Douala these days to see people without the protective face masks plying the streets without remorse. Some who have them on the streets have made them to suddenly become hand masks, chin masks, ear masks, nose masks, pocket masks and even head masks thereby defeating the very essence of the protective face mask as prescribed by the Cameroon government and her partners.

The Corona Virus Disease is still very present in Cameroon when we look at the figures of infected persons, recoveries, those on respiratory assistance and deaths. The population must strive to be responsible by respecting the basic hygienic rules of the washing of hands with soap and running water, social distancing, avoiding crowds, embraces, kisses and staying at home to be safe. If you must go out put on your face mask as it is the only sure way to be free from contacting the virus. Let's all heed to the call of the government for a stitch in time saves nine.

Security, Police Commissioner Raymond Essogo, signed a communiqué on Monday, April 6, 2020 stipulating that access to all Police Services in the Region must be done prior to the wearing of face masks. These instructions were handed down to all Police authorities in the region for onward transmission to their different services and for

immediate application. Police services in the region are now conditioned to the prior putting on of face masks as a necessary protective measure for all Police officers.

Even with the facial mask on, the populations are called upon to respect the basic hygiene rules of the regular washing of hands with soap and running

GPX IZORA EKUMI SAKWE
CELLCOM/DGSN



ACTUALITE



RIPOSTE CONTRE



Le non respect des mesures barrières

L'insouciance de certains
compatriotes



34

SERVIR N° 023 | AOÛT 2020





Au moment où le monde entier, et partant, le Cameroun, traverse une crise humanitaire sans précédente, certains compatriotes sont passés maître dans l'art du "je m'en fou", bafouant systématiquement au pied et à la lettre, les mesures barrières édictées tant par le gouvernement du Cameroun que par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir : le port obligatoire du masque facial, le lavage des mains et le respect des mesures de distanciation sociale, pour ne citer que celles là.

Une observation de la conduite quotidienne de certains concitoyens dans les grandes métropoles du pays (foyers de grande contamination) donne des sueurs froides. Les cas d'incivisme sont légions dans les débits de boissons, les marchés, les transports en commun, les lieux de culte et autres milieux peuplés.

Il n'est pas rare de rencontrer des individus réfractaires à toutes mesures barrières, qui arpentent les rues ou vaquent à leurs occupations sans aucune précaution aux risques de contaminer les autres ou de se faire contaminer.

C'est à peine si quatre personnes sur dix arborent leurs masques. Quant bien même elles en sont munies. La plupart les accrochent au menton, sur le front ou les tient tout simplement en main et se précipitent pour l'arborer à l'approche des Forces de l'Ordre. Une fois le contrôle traversé, elles les retirent à nouveau. Une attitude irresponsable qui contraste avec les attentes de voir cette crise éradiquée.

A peine le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Joseph DION NGUTE annonçait le 30 avril dernier les mesures d'assouplissement décidées par

le Président de la République, Paul BIYA, d'aucuns ont tôt fait de déclarer que la pandémie était finie, comme s'il était possible de décréter la fin de celle-ci. On pouvait voir des gens jubiler et s'embrasser tels *"des chrétiens catholiques qui célèbrent la pâques après une difficile période de carême"*. Depuis lors, bon nombre de citoyens ont renoué avec leurs vieilles habitudes : (Surcharge dans les transports en commun, non port du masque facial, organisation des obsèques, des réjouissances populaires et autres cérémonies regroupant plus de cinquante personnes, sans aucun respect des mesures de distanciation sociale).

Une maladresse, cette interprétation des orientations présidentielles, pourtant libellées en des termes on ne peut plus claires : *"mesures d'assouplissement et d'accompagnement"*, qui vise à alléger la tâche aux ménages et aux entreprises, paralysées par la COVID-19. Une attitude unanimement décriée à cette période où le Cameroun traverse la "phase deux" dite "phase communautaire" de cette pandémie, caractérisée selon les spécialistes de la santé, par une propagation à grande échelle du virus.

Bien que le taux de létalité de ce virus soit fort heureusement bas dans notre pays, déjouant inéluctablement les pronostiques l'Organisation Mondiale de la Santé qui présageait le pire en Afrique, il est plus qu'urgent que chaque camerounais prenne l'entière mesure du danger de cette pandémie, en respectant scrupuleusement toutes les mesures barrières édictées par les autorités habilitées.

La Sûreté Nationale, force régulière, chargée d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés des

personnes et de leurs biens, de l'exécution des lois et règlements ne ménage aucun effort dans la lutte contre la propagation de ce virus.

Sur hautes instructions du Chef de Coprs, Martin MBARGA NGUELE, plusieurs actions sont menées par la Délégation Générale à la Sûreté Nationale en ce sens.

Primo, des multiples actions de sensibilisation sont menées au quotidien par la Cellule de Communication et des relations publiques à travers les émissions radiophoniques (Canal Police et Au Service de Tous et de Chacun).

Secondo, les Centres Médicaux de la Police, implantés dans les dix régions sous la coordination de la Direction de Santé, quant à eux s'occupent de la désinfection des locaux de Police, de l'organisation de concert avec le Ministère de la Santé des tests massifs de la COVID-19, des dotations des points d'eau coulante pour le lavage des mains aux unités de Police, de la mise en place des points de filtrage et de prise de température obligatoire aux entrées des unités de Police.

Et tertio, la hiérarchie policière a pris l'habitude de distribuer les gels hydro-alcooliques, les masques et les gants aux fonctionnaires de Police. Un ensemble de mesures pour barrer la voie à la pandémie.

Le cas échéant la phase répressive est envisagée à l'encontre de tous ceux qui continuent à baffouer l'observance des mesures barrières. Les unités opérationnelles de Police à travers le pays se mettront en branle pour une répression sans limites.

IP1 Jules César TAPA NZOKOU
CELLCOM/DGSN

Change or face the worst!

At a time when the world is battling with the health challenge of the COVID-19 many people still behave as if the facts and figures on the pandemic were all a fairy tale. They have remained glued to their old habits thereby posing a serious health threat to themselves and others. Little wonder the numbers are continuously on the rise and if we do not all sit up and observe every detail of the government measures in force, we could be facing the worst in the days ahead.

The number of persons infected by the Corona Virus could drop to point zero if all Cameroonians sit up and respect the government measures put in place to bar the way to the spread of the pandemic.

From every indication, many a citizen have persisted in their incivility not knowing that the negligence of one person could have great negative impact on the entire society; to go by the words of the Head of State. Regular hand washing, physical distancing and the wearing of face masks to access all public spots if practiced by all in no time can bring to a halt the spread of the virus.

There are baffling questions that keep every right thinking person wondering aloud on what is happening with many a citizen who have persisted in their incivility vis-a-vis the measures in force. Many people continue to move into public spots without their face masks, sit in drinking spots in close proximity and company of friends making a rubbish of the physical distancing measure.

Some bike riders, cab drivers and inter urban transports vehicle drivers continue to overload making of their businesses fertile grounds for the spread of the disease. Medical experts have made it public on several platforms that one of the best things to do is to **STAY AT HOME** except you have something really important to do outside.

That Cameroon for the second time in history commemorated her National Day without any celebrations should speak volumes to those who still want to be joking with their lives and those of others. The COVID-19 pandemic is not a joking matter, the reason why the government being conscious of the welfare of her citizens has put in place barrier measures that must be respected by all and sundry.

If you already dropped you face masks thinking that the battle is over, please go back for it. If you are still hugging, giving handshakes and robbing self in bouts of drinking spree with friends, you are exposing yourself and others to the COVID-19.

If you are a bike rider, taxi man and professional driver who has started overloading again, know that you are contributing to spreading the virus which might even begin with you. It should be noted that the police acting in synergy with the other law enforcement services will apply the law to better meet these security challenges and increasingly benefit from the close collaboration of the population.

The war against the Corona Virus can only be won if we all remain responsible and united while respecting the barrier measures. The entire population must remain vigilant and sooner or later the war against this global challenge will be over God willing!

IP2 TAMENJE BINDA J.
CELLCOM/DGSN





Disinfectant Spray Fan

Réactions de quelques personnalités sur la contribution de la Sûreté Nationale dans la riposte contre la COVID-19

Cross-Views: Administrative Authority



M. Paul NASERI BEA
Governor of the Centre Region

[...]“The fight against COVID-19 cannot have any impact without the contribution of the security forces in general and the police force in particular. All instructions from the hierarchy are being implemented on the field by the administrative authorities and are reinforced by the Police especially in the domains of: the opening and the closing hours of business premises (such as bars, restaurants and super-markets); the sensitization of the public in relation to the wearing of the protective facial masks especially in public places and transport vehicles.

Secondly, the frontier police

have been playing a vital role to protect our borders. At the level of the Nsimalen International Airport, the Police are there to make sure that those without COVID-19 tests follow the measures that have been put in place. In fact, they are at the beginning of the process to contain the propagation of the pandemic by those coming into the country. It is equally incumbent on them to ensure that people do not leave our country to contaminate others.

These Police officers who work alongside the administrative authorities as well as the health officials also need to be protected from this pandemic as their

“Keep yourself safe and your neighbours by going for screening.”

presence is always necessary just like those of the health personnel. But then, the absence of veritable legal instruments makes their job a bit cumbersome.

To the population of the Centre Region, I will want to start by quoting the Head of State's address of 19 May 2020 to the nation .*“I invite all of you to unite your efforts for a common fight against the propagation of this virus in our country.”* Let's adhere to the government's barrier measures of the obligatory wearing of facemasks in public places, washing or sanitizing our hands regularly, respecting social distancing and avoiding crowded areas as they stay save at home and only go out when necessary.

We have suspended wake-keeping and other traditional rites in this region because one never knows through which channel the virus can pass. It is a temporal measure which aims at protecting our population. It is for their benefit and our collective benefit.

The population should avoid manipulating corpses at this time in order to remain safe. Inform the authorities of any suspected cases even as you keep yourself and your neighbours safe by going for testing in one the various sites opened in the different health districts.”

Regards Croisés : Universitaire

La Police a opéré une mutation de son travail

[...] Il faut indiquer tout de même qu'à partir du 17 mars, jour où le Premier Ministre a indiqué les 13 premières mesures qu'il fallait pour la riposte nationale, ce qu'on a constaté c'est que dans les rues il y a eu toute suite une présence de la Police qui a essayé de rétablir la discipline qu'on n'observait pas depuis dans les moyens de transport en commun à l'intérieur des centres urbains. Mais d'une manière globale, il faut se le dire, au niveau des grands axes routiers, on a pu constater que la Police a opéré une mutation de son travail, en essayant de vérifier l'observation des mesures barrières par les agences de voyage.

S'agissant de la mesure rendant obligatoire la fermeture à partir de 18 h d'un certain nombre d'espaces de loisirs et de plaisirs, la Police a joué sa partition à ce niveau. Mais, il faut le regretter, comme dans toute action humaine, il y a toujours des imperfections, on a pu se rendre compte par notre observation de sociologue, qu'il y a un certain nombre de dérapages qui ont été enregistrés.

On peut regretter qu'au niveau des espaces de grands rassemblements tels que les marchés et les gares routières, rien n'ait changé. On se serait attendu à ce qu'en accord avec les municipalités, la Police régule l'activité à l'intérieur de ces

espaces afin que, les camerounais dans leur indiscipline légendaire, puissent adhérer à l'idée de respecter les mesures barrières et se remettent en question, pour adopter un certain nombre de comportements et d'attitudes qui ne sont pas à risque.

Les Forces de Sécurité en général et la Police en particulier ont véritablement joué leur partition.

A ce titre-là, il me semble, si le cahier de charge n'avait pas prévu cela, il serait bon aujourd'hui de prévoir que les Forces de Police puissent aller dans les espaces de grande affluence tels que les marchés, les bistrots, les espaces de loisirs, les gares routières où il y a possibilité que les gens puissent être en contact dans une distance qui est tout à fait limitée, premièrement pour amener les uns et les autres à suivre de manière rigoureuse les mesures barrières, c'est-à-dire la distanciation sociale qui a été prescrite.

Deuxième chose, s'il est admis que le port de masque devient obligatoire, il serait de bon ton que la Police en assure également une sensibilisation à travers l'ensemble des contrôles qui sont opérés au niveau des voies de communication, aussi bien en interne dans les centres urbains qu'en externe, afin que



Pr. Claude ABE
Universitaire

les uns et les autres puissent les observer. Ces éléments, de mon point de vue, peuvent être d'un apport sérieux.

Il faudrait aussi me semble-t-il, après cette phase, qui est liée à l'éducation, envisager une dimension répressive dans cette activité-là. Parce que, finalement ce donc on se rend compte c'est que, pour lutter contre l'indiscipline, l'éducation seule ne suffit pas. Pour cela, la hiérarchie policière pourrait engager un travail de communication, pour dire aux citoyens qu'un certain nombre de leurs droits habituellement observés, pourraient être d'une certaine manière touchés en raison de la crise sanitaire dont le Cameroun est l'objet aujourd'hui. Et c'est, me semble-t-il, un certain nombre de ces éléments-là qui peuvent être minimalement envisagés pour rendre efficace l'action déjà appréciable de la Police sur le terrain.

Regards Croisés : Autorité Religieuse

J'apprécie énormément le travail abattu par les policiers et je les encourage

[...] Je sais que c'est la Police qui est chargée d'appliquer les mesures du gouvernement et de l'OMS pour la lutte contre la COVID-19. Je suis conscient que ça ne doit pas être un travail facile. Mais, j'apprécie énormément le travail abattu par la Police et j'encourage les policiers. Pas seulement en ce moment de pandémie, parce que la Police est toujours en mouvement pour une bonne couverture sécuritaire au bénéfice des populations.

Je sais aussi que la Police est au front pendant les enterrements des victimes de la COVID-19, pour protéger le corps médical et les agents communaux.

Ces enterrements rapides ne correspondent pas à certaines us et coutumes de chez nous. D'où l'agitation des uns et des autres. Heureusement que la Police était toujours là, pour calmer les protestations des familles. C'est difficile pour ces familles. Il faut vivre avec son contexte et faire face à la maladie. La Police a fait son travail et continue à si bien le faire.

Notre Police est en plein essor et en plein renouvellement. Je tiens ici à féliciter Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale Monsieur Martin MBARGA NGUELE pour l'élan modernisation qu'il apporte dans le Corps et la discipline qui y règne ces derniers temps.



Mgr. Samuel KLEDA
*Archevêque Métropolitain
de Douala*

Cross-Views: Political Authority



Hon. Dr. AWUDU MBAYA
Former MP/Questor of the
National Assembly

“COVID-19 does not pity any one at all and we all need to fight hard and not only the Police.”

[...] The Police and other forces of law and order since the announcement of first set of measures by the Prime Minister on the 17th March 2020, have been ensuring that drinking spots/bars, restaurants and crowded places close at the appropriate time.

I saw the Police along the streets of Yaounde, sometimes accompanied by teams from the Ministries of Public Health and Transport, stopping crowded taxis and removing excess passengers from them just to implement social distancing and the wearing of face masks which are vital in mitigating the spread of this virus. They go into neighborhoods where stubborn citizens are drinking in clandestine bars after the normal hours and disperse such groups. These actions go a long way to curb the spread of the virus.

Since the relaxation of some of the strict measures by the Government, it has become more challenging for the Police to enforce social or physical distancing measures and the wearing of facemasks these days. I therefore call on the general public to co-operate with the police and respect all the distancing and hygiene measures put in place by the authorities to mitigate the spread of the COVID-19 in Cameroon. The Police should continue leading by example by wearing their facemasks in public, given that they are very exposed to the virus in the discharge of their duty and the public also looks at their attitude in respecting and enforcing the laws. COVID-19 does not pity anyone at all and we all need to fight hard and not only the Police.”

....“I take this opportunity to pay a special tribute to the police force; who like the medical and healthcare personnel are front liners in the fight against the COVID-19 global pandemic. They are doing a formidable job in ensuring that the population of Cameroon especially those living in cities and towns strictly respect measures put in place by the government on the basis of guidelines from the World Health Organization (W.H.O).

Appelez le 1500 pour :

dénoncer les tracasseries policières
donner les informations capitales
renseigner utile
appeler à l'aide

EN EVITANT DE SATURER LA LIGNE AVEC DES APPELS FANTAISISTES



The Police in Nation Building

The case of Cameroon's National Security

Traditionally, in Cameroon, the Police Force is in charge of public peace (order) and safety, enforcing the law, preventing and investigating crimes.

In enforcing the law, the police force contributes in discipline and orderliness as stipulated by the law and awaited by the society. The Cameroonian Police Force is that body that does not lay down their arms when it comes to guaranteeing public peace and security by overseeing that the dictates of the law stay intact. Though many people are reducing the responsibilities of the Police to law enforcement, it has come to be proven that the Cameroonian Police Force is involved in many critical aspects in nation building that go beyond the enforcement of the law.

Police Routine Duties

The Police get up every day and go to work to carry out its duties like other sectors

of the government. The Police work is divided into different functions. For example, we see the traffic police officers throughout the day in parts of the town controlling traffic. Every Cameroonian can bear witness that the traffic Police is very effective in the way that traffic flows with little or no obstacle. That is contributing enormously to nation building as people reach their work places on time, businesses start early and all other sectors of the economy and socio-cultural activities are intact. The police force has realized that to be effective, the force has to be closer to the people. That is why, of recent, many Police Units have been created by the state in almost every angle of the towns in the state. That facilitates easy communication between the

Police, the population and the state.

Police and society

The growth of the state of Cameroon from micro, to macro where we have millions upon millions of people has made the state to increase its Police Force to guarantee stability from the actions of the Police. Formally, it was easy for the families, religious bodies and other small bodies to control the society though the Police Force was still operational. In this early period, Cameroonians in the same society knew one another and believed the law was there to help develop the society. People used to be brothers and sisters' keepers. They used to shame those committing crimes or



easily identifying them, but with the passing of time, Cameroonian societies have become bigger and complex. People are in different types of organizations; some that indulge in crimes and others for the wellbeing of the society. There are foreigners who come and go out every day. Those that commit crimes use different strategies and because of this, the police is trained to cover the different domains of the society to be able to understand the different nature of crimes in order to be able to guarantee the peaceful co-existence of the society that will enable economic, socio-cultural and political development of the state.

At times, if criminals use fire arms, the police force is obliged to be armed in order to outmaneuver the criminals and re-establish order in the society. That has made policing very efficient and the state of Cameroon kept in-tact thanks to the Cameroonian Police.

In this wise, the Cameroonian police force can become very pro-active and has the legal competence to use heavyweapons, and non-negotiable strategies to avoid critical situations or events from happening. Such situations can be categorized under two aspects: Situations that can possibly create harm in the society, so, the police see the urgent need to get rid of it before it develops into a mature stage that will harm the society. This can happen in a situation where for example, a group of criminals plan to bomb an environment.

The Police will not allow

that to happen but take pro-active measures to evade such an incident from happening. The Police Force is aware of the fact that if such an act transpires, it will lead to loss of lives or mass sufferings of the people and destruction of property. The Police can as well be forced to use coercion or a non-negotiated action to bring a troublesome situation into an end like prohibiting people from getting into a place where there is a risk of sinking that may lead to deaths or body injury. In such a situation, the Cameroonian Police may apply coercive measures to secure lives and property. It is from this light that we will consider the Cameroonian Police Force as a vector of nation building. The Cameroonian Police Force has been everywhere to see into it that the continuity of the nation is guaranteed.

Professional gathering of general intelligence

This is very present in the Cameroonian Police Force. The use of secret police officers who are able to detect possible harm that can destroy the state is very present within the Police Force. The Police Force does this through information gathering. This has greatly prevented crime in the different societies, offices and in populated areas. The Police Force has taken a big stride to train specialists in the different domain within the Police to be precise in their manner of combatting crimes.

The Police to be very effective are using the strategy that is qualified as the "Three Rs": that is random preventive

patrols, rapid response to calls for service and reactive criminal investigation. The random preventive patrols are noticed by each and every Cameroonian when the Police vehicles carrying police officers drive through the different quarters at every hour of the day. For rapid response, there are certain numbers that when the citizens or foreigners use in calling the Police, the Police will intervene as soon as possible. One of such numbers is the 117 which gives access to the Special Team for Rapid Intervention (ESIR). For reactive criminal investigation, the Police Force takes over a case immediately the crime has been committed and investigate to fish out the criminals.

In conclusion, in order to realise their job of policing successfully, the Police Force has adopted new technologies and strategies. The Police Force is very effective in their use of the modern equipment of information communication technology. Their use of intelligence from human and technological sources is something to be applauded. Police technology has developed greatly permitting the police to work in a professional manner. As science has developed, so, too has the Police Force increased her skills by acquainting themselves with the new technology in combating crimes. All in all, the Cameroonian Police is strongly involved in nation building.

Pr. Nsoh Christopher Ndikum
Head of Department of International
Relations and Conflict Resolution
University of Buea



L'Ordre Public

Notre bien commun à protéger

Ces « anges » qui nous protègent : Pourquoi les tuons-nous ? Plaidoyer en faveur du respect du droit à la vie des fonctionnaires de Police

« Nul de vous n'est assez peu éclairé pour ignorer d'où cessent la vigueur des lois et l'autorité de ses défenseurs, il ne peut y avoir, ni liberté, ni sécurité pour personne ».

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 apporte une couche supplémentaire : « la garantie des Droits de l'Homme et du citoyen

nécessite une force publique ; cette force publique est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ».

Ces belles formules résument éloquemment l'importance de la paix et de la sécurité pour la jouissance des libertés individuelles et collectives. Protéger la paix et la

sécurité, n'est-ce pas « assurer le respect et la protection des institutions, des libertés, des personnes et des biens » comme l'affirme l'article 2, alinéa 1 du Décret N 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale ? Si l'on appréhende le « Gardien de la Paix » comme



Un agent régulateur de la circulation

un cadre dans l'organisation administrative du Corps de la Police, l'expression désigne avant tout, une mission, un mandat ou une fonction, **la fonction de garder ou de maintenir la paix.**

A ce titre, quel que soit son cadre et son grade (Commissaire de Police, Officier de Police, Inspecteur de Police, Gardien de la Paix), chaque membre de ce Corps de l'Etat a reçu mandat de servir cette cause commune et

indivisible, la paix et la sécurité. Ils sont tous des fonctionnaires de Police. Notre considération leur est incessamment due (ou devrait l'être) pour le simple fait d'avoir choisi comme métier de nous protéger, parfois contre nous-mêmes, de jour comme de nuit, sous la canicule ou sous un froid hivernal.

Dès lors, comment comprendre, ni simplement imaginer, que ces ouvriers et

serveurs de la paix deviennent la cible de nos violences, au point de leur ôter la vie ? Sous cette grille d'analyse, toute attaque dirigée contre un « gardien de la paix » ne constitue pas seulement un crime de sang mais aussi, une offense à la respublica – la chose publique, le bien commun.

Il n'est ni redondant ni surabondant de ressasser, pour une énième fois, que la paix constitue un irremplaçable bien



que l'humanité a en partage. Nul ne peut vouloir s'en affranchir et prétendre encore appartenir à l'espèce humaine. Si l'être humain peut se passer, ne fût-ce que momentanément, de certains besoins, il ne peut, en revanche, repousser à plus tard le besoin d'avoir la paix et de se sentir en sécurité. C'est en raison du caractère permanent, ininterrompu et existentiel de la paix que le législateur national et international l'a élevé au rang de droit non dérogeable, bénéficiant à ce titre, d'une protection renforcée et primant, le cas échéant, sur nos préoccupations les plus fondamentales que représentent certains droits et libertés. Les multiples attaques contre les fonctionnaires de Police interpellent notre conscience et poussent à rappeler que cette mission particulière a fait l'objet de la protection du législateur. Chacun aura le loisir de se rendre à l'évidence que la juridicisation de la paix, c'est-à-dire, la saisie de la problématique de la paix ou de l'ordre public par le droit qu'il soit interne ou international, participe d'une certaine « sacralisation » de la fonction de « gardien de la paix ».

I - Priorité donnée à la protection de la paix au détriment - si nécessaire - des libertés

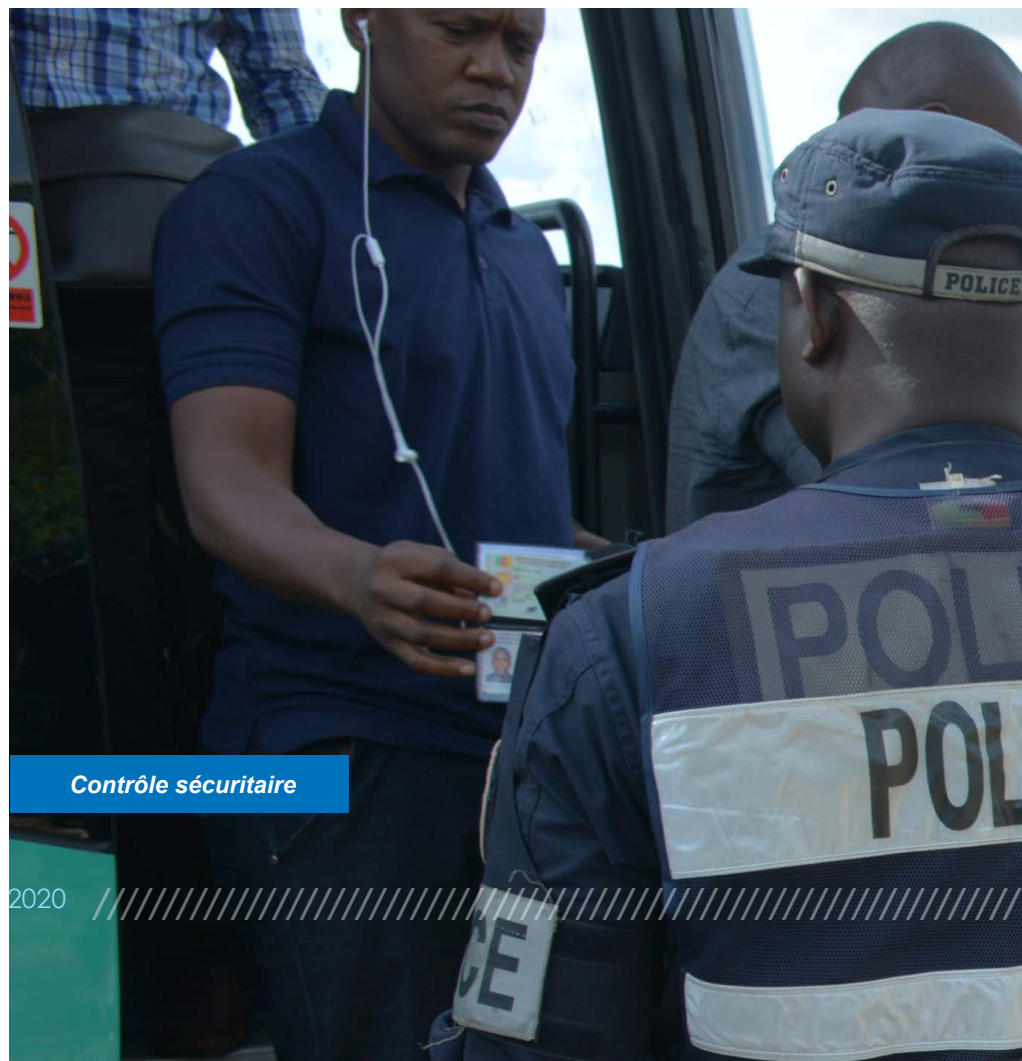
On fera, volontiers et à dessein, l'économie de toute considération épistémologique pour considérer les termes paix, sécurité, ordre public comme des synonymes, ce que le juriste

administrativiste désigne sous la trilogie sûreté-tranquillité-salubrité publiques.

D'ailleurs, au rang des missions dévolues à la Police camerounaise par le Décret suscité, figure notamment « le maintien de l'ordre public et de la paix sociale, la protection, la sécurité et la salubrité publique.... ». Maurice Hauriou nous enseigne que « l'ordre public, au sens de la Police, est l'ordre matériel et extérieur considéré comme un état de fait opposé au désordre, l'état de paix opposé à l'état de trouble... ». Le consensus social autour duquel est construit l'ordre public étant dynamique, il importe d'avoir une acception plutôt large de la sécurité qui désormais ne se limite plus à sa dimension intérieure classique, mais prend en compte la sécurité-salubrité-

sanitaire illustrée par les mesures ou gestes-barrières prises par les différents gouvernements pour prévenir et contrer la propagation de la pandémie mondiale que représente le Covid-19.

Le caractère indispensable de la paix s'impose avec une nette évidence que la Constitution du 18 janvier 1996 lui a consacré, à travers de nombreuses dispositions, un traitement privilégié. C'est le cas notamment de l'article 35 qui autorise le gouvernement à ne pas fournir des renseignements au parlement, dans le cadre des questions orales ou écrites, lorsque les « impératifs de la défense nationale, de la sécurité de l'Etat » le justifient. Il s'agit également des pouvoirs exceptionnels exercés par le Président de la République en vertu de l'article 9 relatif, en son



Contrôle sécuritaire



alinéa 1, à l'Etat d'urgence et en son alinéa 2, à l'Etat d'exception. Autrement dit, face au dilemme - respect des libertés ou respect de l'ordre public -, le droit accorde la priorité à la protection de l'ordre public.

En effet, la finalité des mesures pouvant être prises en période de crise ou de circonstances exceptionnelles est de protéger ou de rétablir la paix en confinant, si cela est nécessaire, l'exercice des libertés par les citoyens. En d'autres termes, et sous réserve du contrôle du juge administratif ou du juge judiciaire pour voie de fait, aucune mesure dictée par une situation de crise ne peut viser à restreindre les activités dites de police. Au contraire, elle les renforce puisque par définition, l'ordre public est plus difficile à maintenir en temps de

crise.

II- Impératif de la protection du « gardien de la paix »

Le « gardien de la paix », qu'il soit donc Commissaire, Officier, Inspecteur de Police ou Gardien de la Paix, mérite, au-delà de la protection qu'il tient des dispositions de l'article 25 (1) du Décret N 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique, modifié et complété par le Décret N 2000/287 du 12 octobre 2000, plus qu'une simple admiration, considération et respect de la part de l'ensemble du corps social. Au lieu de cela, ces « gardiens de la paix » sont devenus des cibles de prédilection de violences, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

En substance, l'exercice d'aucune liberté ne justifie les actes de violence contre les

commissariats et, a fortiori, contre ces hommes et femmes qui, bravant le plus souvent les intempéries et idéologies du chaos planifiées dans les officines de crimes, s'offrent, au nom du devoir, en « boucliers humains » pour protéger nos biens et nos personnes. Dès lors, dénoncer aux pouvoirs publics toute entreprise criminelle visant à porter atteinte à ceux qui protègent la paix et la sécurité, ne constitue pas seulement une manière de sauver des vies, en particulier celles de nos gardiens, mais aussi une autoprotection. Ce faisant, on aura contribué à faire davantage de la Police camerounaise un Corps « **AU SERVICE DE TOUS ET DE CHACUN** ».

Pr. Amadou NCHOUWAT

UY2/FSJP



Lutte contre la criminalité

La Police up to date

Le Centre National de Commandement de la vidéosurveillance, un dispositif stratégique de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, qui a pour objectif de surveiller afin de mieux sécuriser l'ensemble du territoire national.

Sur Très Hautes Instructions du Président de la République, Chef de l'Etat et Chef Suprême des Forces de Police, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Joseph DION NGUTE a présidé le jeudi 22 août 2019, la cérémonie d'inauguration du Centre National de Commandement de la Vidéosurveillance de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, situé au quartier administratif d'Etoudi à Yaoundé.

JUSTIFICATIF DU PROJET

La Police camerounaise fait sa mue en réécrivant son histoire en lettres d'or. Depuis son arrivée à la tête de la Police camerounaise en 2010, le Délégué Général à la Sûreté Nationale Martin MBARGA NGUELE, a reçu mandat de moderniser la Police. Ceci passe par l'amélioration des performances et le renforcement des capacités opérationnelles en vue d'une couverture sécuritaire efficiente. Face aux défis sécuritaires auxquels le Cameroun est confronté, la mobilisation doit rester constante. Le cap est donc tourné vers la modernité où la sécurité du citoyen demeure le point focal de nos activités. En optant pour l'utilisation du système de vidéosurveillance sur toute l'étendue du territoire, les Forces de Maintien de l'Ordre veulent contrer les actes de grand banditismes, de terrorisme et autres délits qui minent notre société. Ainsi, le système de vidéosurveillance s'impose comme une solution

fiable, capable de contribuer plus efficacement à une meilleure offre de sécurité, par une prévention et une gestion efficace des dits fléaux. L'installation et l'utilisation des caméras de vidéosurveillance sont indispensables pour certains édifices et places publics, sans oublier les biens privés susceptibles d'être cambriolés, vandalisés ou profanés.

DESCRIPTION DU PROJET

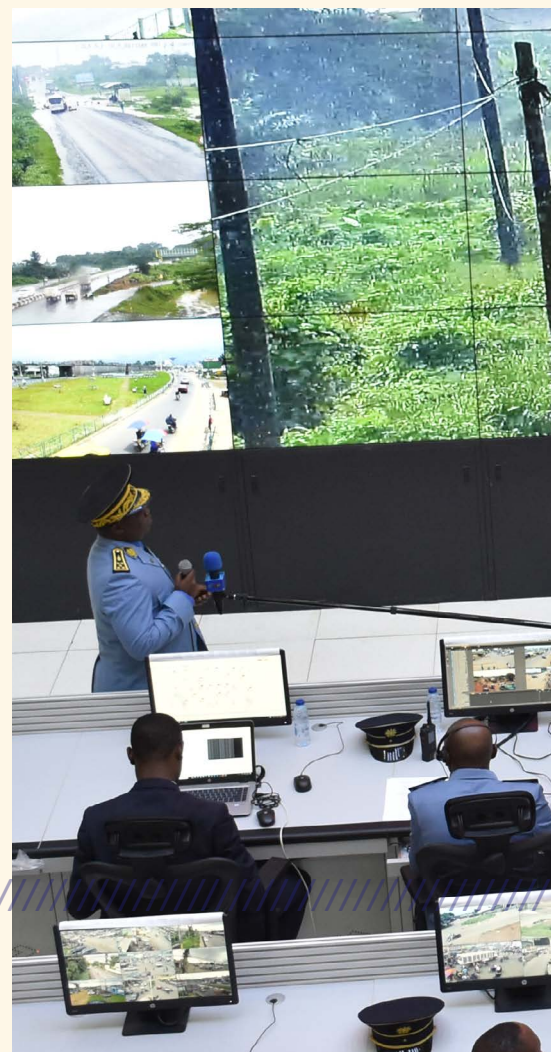
Le « Cameroon Intelligent City Project » consiste à :

- l'installation d'environ 5000 (cinq mille) caméras de vidéosurveillance sur l'ensemble des 10 régions et reliés à 17 salles de commandement ;
- la mise en exploitation de 10.000 Postes Emetteurs-Récepteurs, équipés de caméras pour les communications entre services ;
- l'installation de stations de base (BTS)
- l'interconnexion des services de Police par fibre optique ;
- l'activation de la vidéoconférence entre services de Police ;
- la mise en place d'un système de gestion d'appels d'urgence...

APPORT DE LA VIDEOSURVEILLANCE

Le palier supplémentaire que la Police vient de franchir est le nouveau Centre de Commandement acquis comme un cerveau capable de détecter instantanément toute forme de criminalité, d'accidents de la circulation, de la gestion du trafic routier ou toute autre forme de désordre urbain, susceptible

de déclencher l'action rapide et appropriée de la Police. Avec le traitement analytique des données par l'intelligence artificielle, les foules ne seront plus anonymes. Chaque image sera traitée en temps réel, par des algorithmes de reconnaissance faciale enrichis par des informations collectées sur différentes plates formes. Les véhicules seront identifiés avec leur plaque d'immatriculation et des logiciels les plus élaborés, qui détectent les actions humaines et la prédiction des comportements néfastes. Désormais, on pourra établir des fiches individuelles après un délit ou crime commis



sur les lieux publics et même privés.

La vidéosurveillance va permettre à la Police et aux autres Forces de Maintien de l'Ordre, de répondre avec plus d'efficacité, professionnalisme et célérité, à la prévention et à la gestion de toutes les formes de menaces sécuritaires. Il s'agit d'un dispositif moderne hautement performant et pratique, qui vient se greffer aux moyens classiques de lutte contre l'insécurité. Ceci marque une évolution remarquable dans le concept de Police de proximité, très cher au Chef de Corps de la Sûreté Nationale.

Toutes les branches des services de sécurité et de défense en sont bénéficiaires.

Voici quelques missions régaliennes de la Police, qui seront accomplies au quotidien autrement que par le passé, grâce à l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance :

1- le contrôle des édifices et places publics est assurée 24H/24,

avec une vue synoptique sur l'ensemble des constructions et installations y afférentes ;

2- la détection instantanée sur la voie publique, de toute forme de crime et délit ;

3- la gestion du trafic routier ou toute autre forme de désordre urbain ;

4- le traitement analytique des données, des images et des foules par l'intelligence artificielle, en temps réel, par la reconnaissance faciale ;

5- l'identification des véhicules à partir de leurs plaques d'immatriculation ;

6- l'intensification de la recherche du renseignement prévisionnel, avec plus de fiabilité.

Avec ce dispositif sécuritaire à la technologie de pointe, l'un des tout-premiers en Afrique, la Sûreté Nationale s'arrime désormais au standard des Polices modernes.

Des données technologiques primordiales qui pourront servir aux Forces de Défense et de

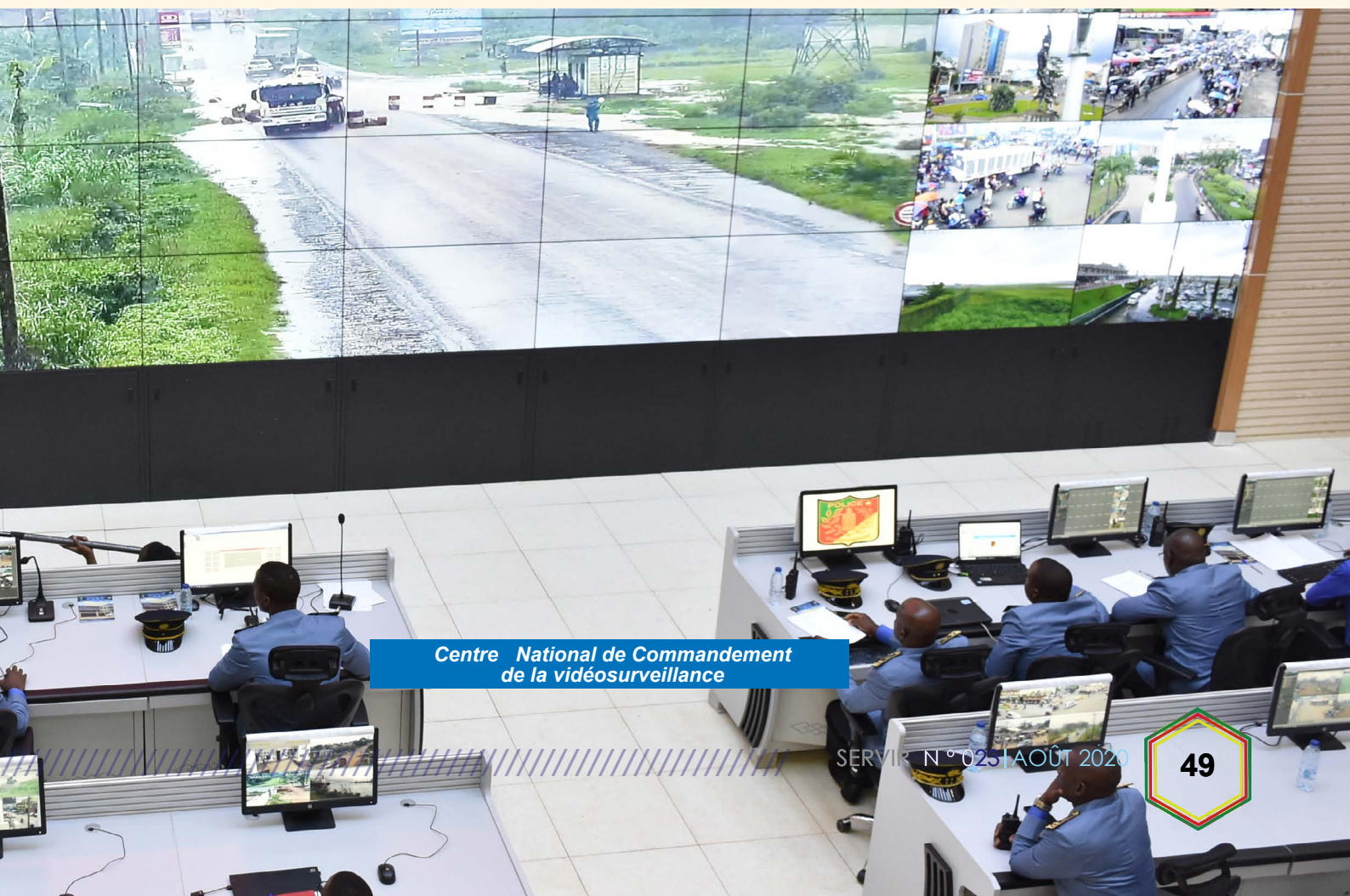
Sécurité dans le cadre d'une enquête judiciaire, du maintien de l'ordre public et de la surveillance du territoire. Sans paix il n'y a ni développement, ni la prospérité.

En d'autres termes, sans sécurité il n'y a pas d'investissements.

L'impact sociologique et économique de ce système est un atout majeur pour notre pays. Cet outil dont l'efficacité n'est plus à démontrer en matière de sécurité dans les villes, mettra sa pierre à l'édifice afin de faire de notre pays une destination courue pour les investisseurs et autres touristes.

Plus le Cameroun sera attractif économiquement, mieux le panier de la ménagère se portera. Bien surveiller pour mieux veiller : voilà le cap que nous venons de franchir. Nos villes sont désormais intelligentes.

OP2 ERIC Y. KOA AMBASSA
CELLCOM/DGSN/



Centre National de Commandement de la vidéosurveillance



POLICE DE PROXIMITE

POLICE



ACCUEIL

ACTUALITÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

ORGANISATION

Page d'accueil du site internet de la DGSN

Le www.dgsn.cm

Une adresse qui répond à vos attentes

Le www.dgsn.cm, la fenêtre de la Police camerounaise new look, est opérationnelle. Principales innovations, l'augmentation exponentielle du débit de navigation et le suivi en ligne des dossiers de tous les titres identitaires : passeports, cartes nationales d'identité, cartes de séjour, cartes de résidence...

Des milliers d'internautes peuvent naviguer au même moment dans le site web de la Police camerounaise, nouvelle version. Rien à voir avec le précédent. Le débit a été augmenté au centuple. Les fonctionnalités issues des applications les plus récentes en la matière sont au rendez-vous. Toutes ces commodités facilitent la recherche à l'internaute. Non seulement la durée d'accès aux différentes pages est très réduite, mais aussi et surtout, le basculement d'une page à une autre ou d'une rubrique à

une autre se font de manière interactive à partir de la page ouverte. Pas besoin de faire des opérations supplémentaires de retro-affichage.

L'aspect esthétique n'est pas en reste. L'ergonomie offre un design soft et attrayant qui aiguaye les visiteurs durant leur séjour sur le site. Les couleurs et la luminosité ont été choisies avec parcimonie, dans l'optique de satisfaire toutes les sensibilités. Dans le même ordre d'idées, la capacité de stockage du serveur est passée du simple au double.

Les visiteurs ont ainsi accès à une somme très élevée de données.

Concernant le menu, neuf rubriques ont été retenues. Leur contenu est largement représentatif des activités de la Police camerounaise et des informations et services utiles pour tous les publics. Ces rubriques sont : l'accueil, l'actualité, la présentation générale, l'organisation, nos services, médias, concours, contacts. La dernière rubrique, pour se conformer au bilinguisme, offre le choix de la



50

SERVIR N° 023 | AOÛT 2020





officielles telles que les sorties des Elèves Policiers arrivés en fin de formation ; la remise des épaulettes et des distinctions honorifiques, l'inauguration d'un service ; les interviews du Chef de Corps ou de tout autre responsable de la Sûreté Nationale.

S'agissant des émissions audiovisuelles, elles sont de deux ordres. D'abord le microprogramme de sensibilisation, informations et éducation des usagers sur le civisme et la citoyenneté appelé « Canal Police ». Il est diffusé en Anglais et en Français, deux fois par semaine dans chaque langue. C'est un format de 5 minutes. Ensuite, le grand magazine bilingue d'informations hebdomadaire, d'une durée de 30 minutes. Il éduque les masses sur les problèmes de sécurité. Toutes ces émissions sont produites et diffusées sur le Poste National de la CRTV et maintenant en live sur le site.

Les pages Twitter et Facebook établissent l'interactivité entre les usagers et la Police Camerounaise. Les uns et les autres ont ainsi la possibilité de partager leurs avis, satisfactions, informations et doléances avec leur Police. Quoi de mieux par ces temps de la « communication –Roi » ? D'être présent sur la toile. A vos clics, prêts à la découverte de la Police.

langue de navigation. L'anglais ou le français.

Suivre les dossiers des titres identitaires en un clic

L'autre grande innovation du site web new-look de la Police Camerounaise concerne les titres identitaires. A l'aide d'un clic, tout usager peut savoir si son document individuel est déjà disponible : carte nationale d'identité ; passeport ; carte de séjour ; carte de résidence, carte de réfugié. Il suffit d'introduire le code sécurisé de votre récépissé de demande de titre identitaire concerné. Ce code est reconnu par le serveur et vous aurez la réponse en une fraction de seconde.

Bon à savoir, la recherche est individualisée et sécurisée. L'internaute ne peut faire la

recherche que sur son dossier. Toute tentative d'obtenir des informations sur le titre identitaire d'autrui est vouée à l'échec. Car le code est unique pour chaque dossier. Donc, chacun ne peut prospérer dans la recherche que s'il a introduit au préalable son code.

Suivez-nous à travers les réseaux sociaux : Youtube, Twitter, Facebook...

Enfin, la version revue et corrigée du site web de la Police Camerounaise offre la possibilité de nous suivre et consommer nos produits via les réseaux sociaux. Notre chaîne YouTube permet aux visiteurs de regarder nos vidéos et écouter nos émissions radiophoniques et autres informations sonores.

Les vidéos peuvent s'agir des cérémonies

OP Rodrigue Arnaud MEKE
CELLCOM/DGSN

Fighting COVID -19

The GIZ donates Anti COVID-19 materials to the National Security

The National Security corps being one of the front liners in the fight against the Corona Virus in Cameroon has received a donation of material from the German government through the GIZ.

The donation of material from the GIZ to the National Security is the demonstration of a fruitful collaboration that exists between the Federal Republic of Germany and the Republic of Cameroon. It is a giant step aimed at protecting civil servants of the National Security Corps against the Corona Virus; a pandemic that is not a respecter of persons or race.

Taking the floor to present the gifts Mrs. Gabriella BENNEMEN, a senior official in-charge of General Affairs at the German Embassy in Cameroon, observed that the donation comes within the framework of a 2009 German Foreign Affairs Ministry's Program, aimed at developing police corps in their partner African countries. The program which is built on the role of law also aims at capacity building of the civil servants of the police corps. Cameroon's General Delegation for National Security has been one of the major beneficiaries of the outreach. The donation was made up of hand gloves, protective glasses, hand sanitizers, facial masks, liquid soap, thermo flash kits, sprayers and disinfectants.

At the end of the ceremony Mrs. Gabriella BENNEMEN affirmed that the gift was a mark of the collaboration between the GIZ and the National Security. On his part, the Secretary General at the General Delegation for National

Security Police Commissioner BAYA Dominique, personal representative of the Delegate General for National Security, after solemnly receiving the gifts, saluted the gesture and observed that it was a mark of solidarity



The SG receiving the gifts at the conference hall / GDNS

that spoke more than words.

The National Security's scribe was elated to make public the fact that the National Security has been enjoying this cooperation since the year 2015 when the GIZ took the reasonable step of capacity building for the benefit of civil servants of the Cameroonian Police Corps.

The GIZ donation of anti COVID-19 gifts will certainly go a long way to not only protect police officials who go out every day at the service of humanity, but will also stand as a big

support to the governmental strategy response to fight this global health challenge.

The cooperation between the GIZ and the National Security is also reflected in several domains and has continued to grow in lips and bounds. Within the framework of securing Cameroon's boundaries they have constructed and equipped several police posts.

Capacity building has been essentially in the domain of training civil servants in the area of forensic investigation,

judicial signalisation, the fight against drugs, not forgetting the equipment of some police units with vehicles and some specific technical equipment.

For these moves to yield the deserved fruits, we must continue to respect the barrier measures put in place by the government of Cameroon, as only a collective effort can really bar the way to the spread of the COVID-19.

SP NDZI AMOS TARLA
SMA/CELLCOM/DGSN



Lutte contre la pandémie à coronavirus à la Sûreté Nationale

Le coup de pouce du Comité International de la Croix-Rouge

Le mardi 23 juin 2020 à la salle de conférences de l'immeuble siège de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, le Comité International de la Croix-Rouge a procédé à la remise d'un important don matériel de riposte contre la maladie à coronavirus au sein des Forces Police. Cette cérémonie sobre, tenue dans le strict respect des mesures barrières, a été présidée par le Commissaire Divisionnaire Jean-Marie MVOGO, Inspecteur Général chargé du suivi des Ressources Humaines, de la Formation ainsi que des questions de Santé, Représentant de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale. C'était en présence de plusieurs hauts responsables de la Sûreté Nationale et de l'Institution donatrice que conduisait Monsieur Philippe CHOLOUS, au

nom de la Délégation Régionale du Comité International de la Croix-Rouge pour l'Afrique Centrale.

Ce matériel, qui vient en temps opportun, était constitué des gels hydro-alcooliques, des gants, des lunettes de protection, des blouses, des masques faciaux, des visières et de cinq grands fûts d'alcool à 90°. Ce don, d'après Monsieur Philippe CHOLOUS, vise un double objectif : le premier est la protection des policiers eux-mêmes, et le second vise la protection des populations. Ce dernier a tenu à indiquer que son organisation a décidé de cibler la donation de matériels médicaux de prévention de lutte contre la COVID-19 aux Forces de Défense et de Sécurité, au premier rang desquelles la Police ; parce que cette dernière se trouve en première ligne dans la lutte

contre cette pandémie. Car c'est elle qui fait appliquer les mesures barrières, dans les véhicules de transport urbain et interurbain et dans les espaces ouverts au public. Donc, il faut tout faire pour éviter aux Forces de l'Ordre qu'elles deviennent des vecteurs de la maladie, a-t-il conclu.

Au regard de la qualité et de la quantité du matériel reçu, le représentant de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale, a apprécié la collaboration qui existe entre les deux institutions. Une collaboration qui devrait s'étendre imminemment dans le domaine de la formation. Enfin, il a exprimé toute la gratitude et la satisfaction de la Police camerounaise.

GPP Youssouf NTCHANKO
CELLCOM/DGSN

Réception du don par l'Inspecteur Général
à la salle de conférence / DGSN



Pour tout Renseignement
lié au processus d'identification



Appelez
gratuitement le

1550



CONSULTEZ LE
www.dgsn.cm

Pour s'assurer de la disponibilité
de votre titre identitaire

Call Centre fonctionnel
tous les jours ouvrables de 7h30 à 17h30



D.G.S.N

BARRONS LA VOIE AU COVID-19

*** Portons le masque facial**

*** Lavons les mains**

*** Respectons la distanciation sociale**



Ensemble nous vaincrons